



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

2023

➤ **Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire**



sommaire



04

Géographie administrative du territoire

- 04 Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
- 06 Les communes

08

Géographie physique du territoire

- 08 Le relief et les zones de pente
- 10 La géologie
- 12 Les unités paysagères

14

Milieux naturels

- 14 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
- 16 L'état écologique des masses d'eau
- 18 Les zones humides
- 20 Les étangs
- 22 Les mares (< 500 m²)
- 24 Les boisements
- 26 Les haies

28

Aménagement du territoire

- 28 L'occupation du sol
- 30 L'usage du sol
- 32 L'agriculture : Le Registre Parcellaire Graphique
- 34 La pollution lumineuse

36

Biodiversité

- 36 Les plantes à fleurs et fougères
- 42 Les amphibiens
- 46 Les reptiles
- 50 Les oiseaux
- 54 Les mammifères
- 58 Les invertébrés
- 63 Les cours d'eau patrimoniaux
- 65 Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

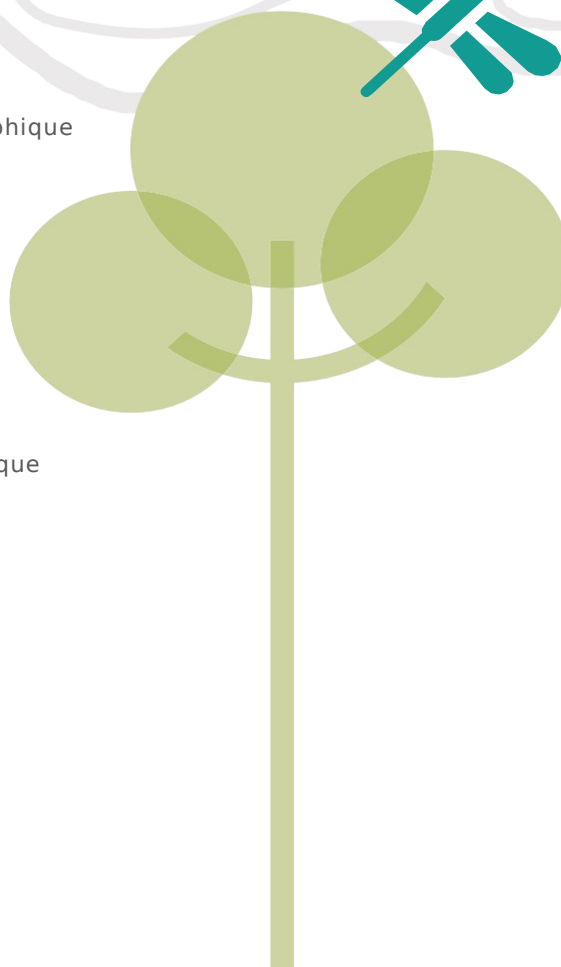
67

Zonage nature

- 67 Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique
- 69 Les Espaces Naturels Sensibles
- 71 Les réserves et sites Natura 2000

73

Synthèse des enjeux



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté de communes
en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

La communauté de communes de l'île de Noirmoutier se situe dans la région des Pays de la Loire, au nord-ouest du département de la Vendée. Elle a été créée en 2002 et regroupe quatre communes.

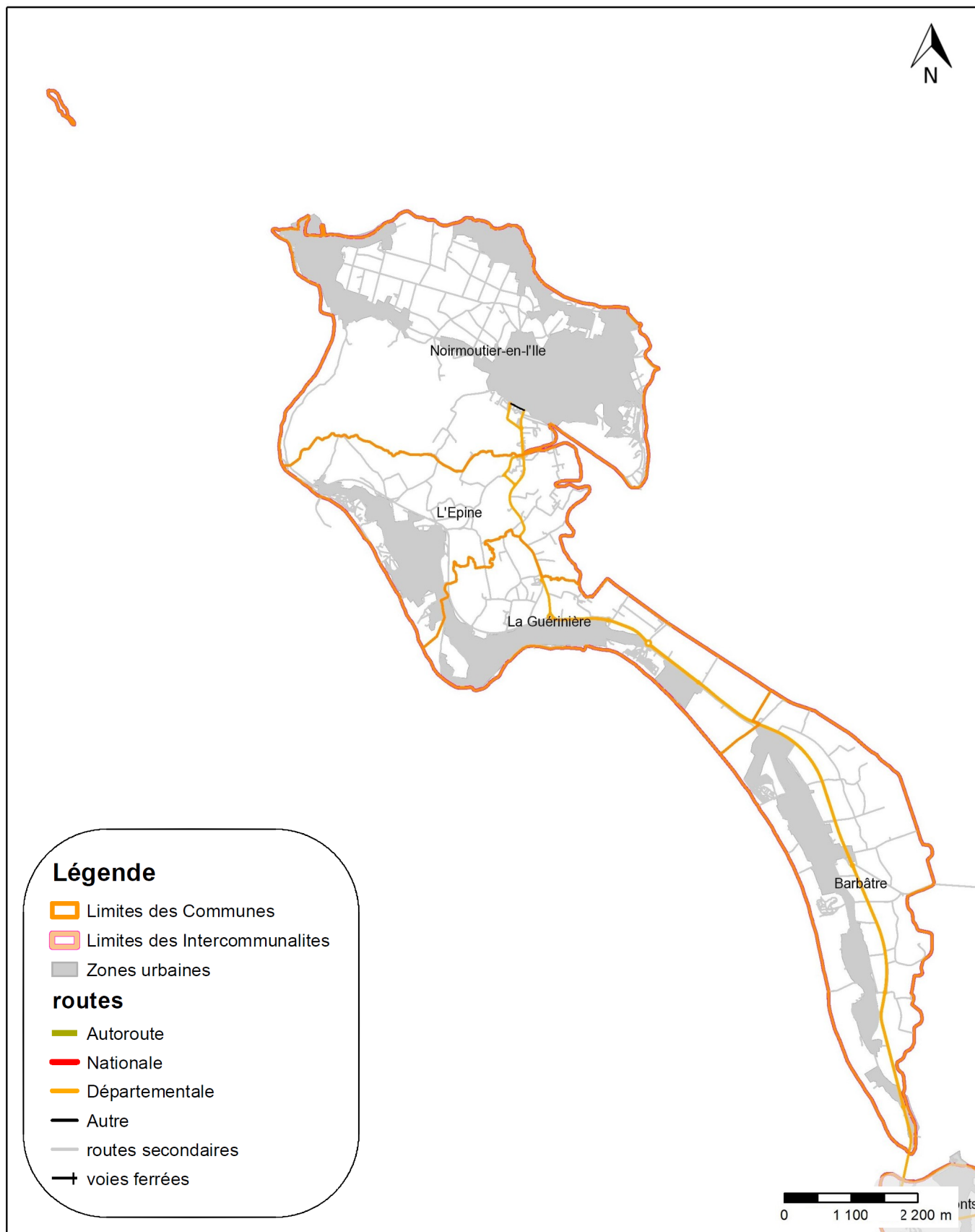
L'île est accessible par pont ou via le passage du Gois (du patois « goiser » qui signifie « se mouiller les pieds en marchant dans l'eau ») lorsque la marée est basse. Empierré en 1868, le passage du Gois devient réellement une route d'accès à l'île de Noirmoutier et aux parcs ostréicoles à la fin des années 1930. Le pont a, quant à lui, été créé en 1971.

L'ESSENTIEL

- Région des Pays de la Loire et département de la Vendée
- Regroupement de quatre communes
- Deux modes d'accessibilité



Port de Noirmoutier-en-l'île - © Patrick Despoix



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

L'île s'étend sur 49km² et regroupe quatre communes : Barbâtre, l'Epine, la Guérinière et Noirmoutier-en-l'Île. L'île compte plus de 9 000 habitants, près de 50 % des habitants se concentre sur la commune de Noirmoutier-en-l'île.

À noter que plus de 65% des résidences sont des maisons secondaires occupées seulement une partie de l'année.

L'ESSENTIEL

- Quatre communes sur 49km²
- 9 435 habitants, 192 habitants / km²

Superficie, population et densité par communes (Source : INSEE 2020)

Commune	Superficie (km ²)	Habitants	Densité (hab./km ²)
Barbâtre	12.64	1 752	138.52
La Guérinière	7.9	1 359	171.92
L'Epine	8.69	1 649	189.72
Noirmoutier-en-l'île	19.97	4 675	234.08
CC de l'île de Noirmoutier	49.2	9 435	192

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

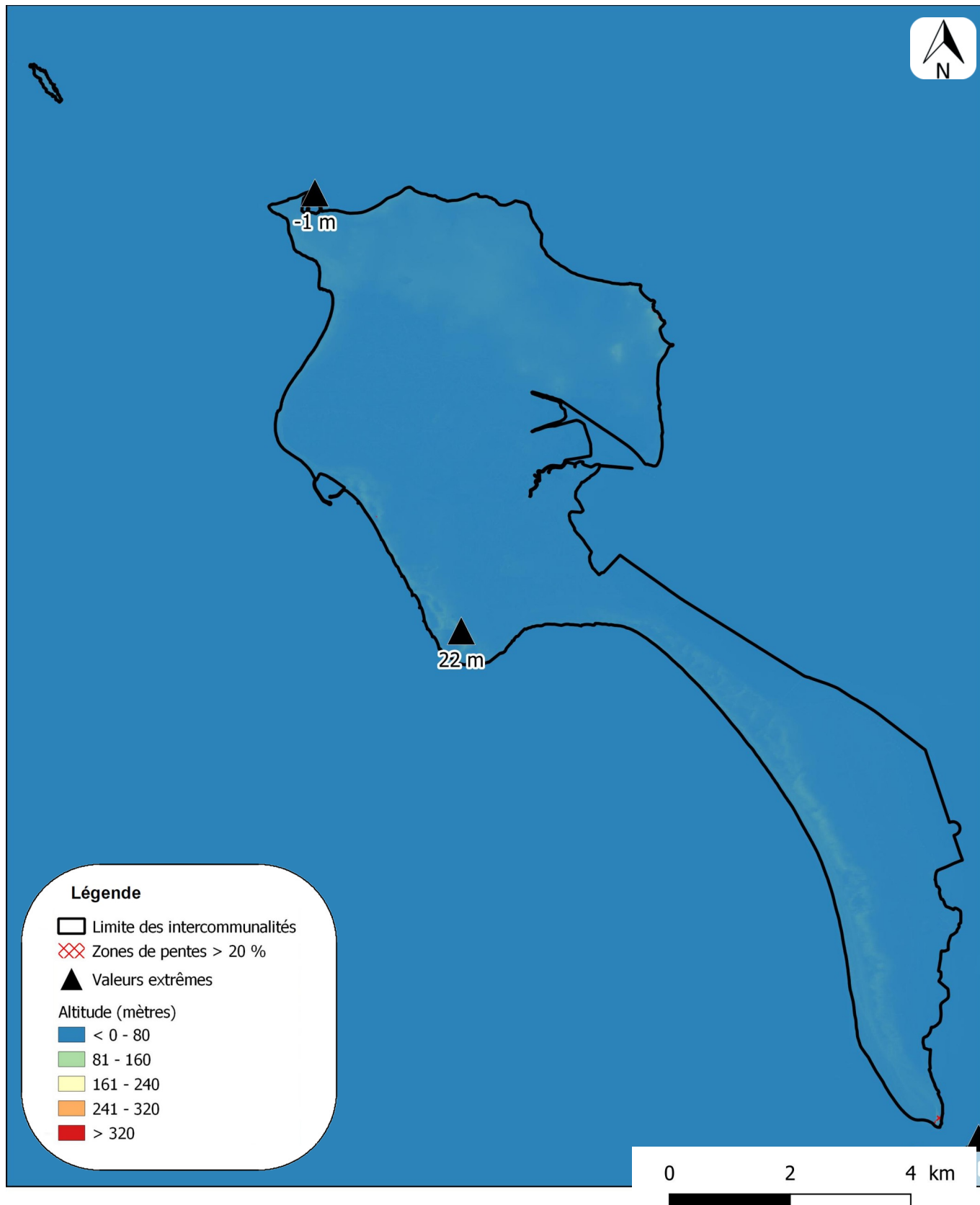


Petites habitations de Noirmoutier - © Sebastiaan ter Burg

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

Le département de la Vendée est relativement contrasté en terme de relief avec des secteurs de basses altitudes comme le littoral, les marais ou les plaines et d'autres secteurs plus vallonnés caractérisés par le bocage vendéen avec un point culminant à 290 m d'altitude (le Mont Mercure).

La communauté de communes de l'Île de Noirmoutier est l'un des EPCI les plus bas du département puisque le relief y est quasiment nul voir négatif sur l'ensemble de l'île. Le point le plus haut se situe sur la commune de la Guérinière et atteint 22m d'altitude. À l'inverse, le point le plus bas, situé à -1 m du niveau de la mer, se trouve à la Pointe de l'Herbaudière. La faible altitude s'explique par la forte présence de marais sur une grande partie de l'île.

En effet, cela s'avère être une réelle problématique avec l'élévation du niveau de la mer à venir dans les décennies futures. Pour lutter contre cela, la communauté de communes met en œuvre différents moyens comme la construction de digue, la mise en place de poteau sur le trait de côte pour diminuer la puissance des vagues et limiter l'érosion, ainsi que de l'enrochement pour maintenir les dunes.

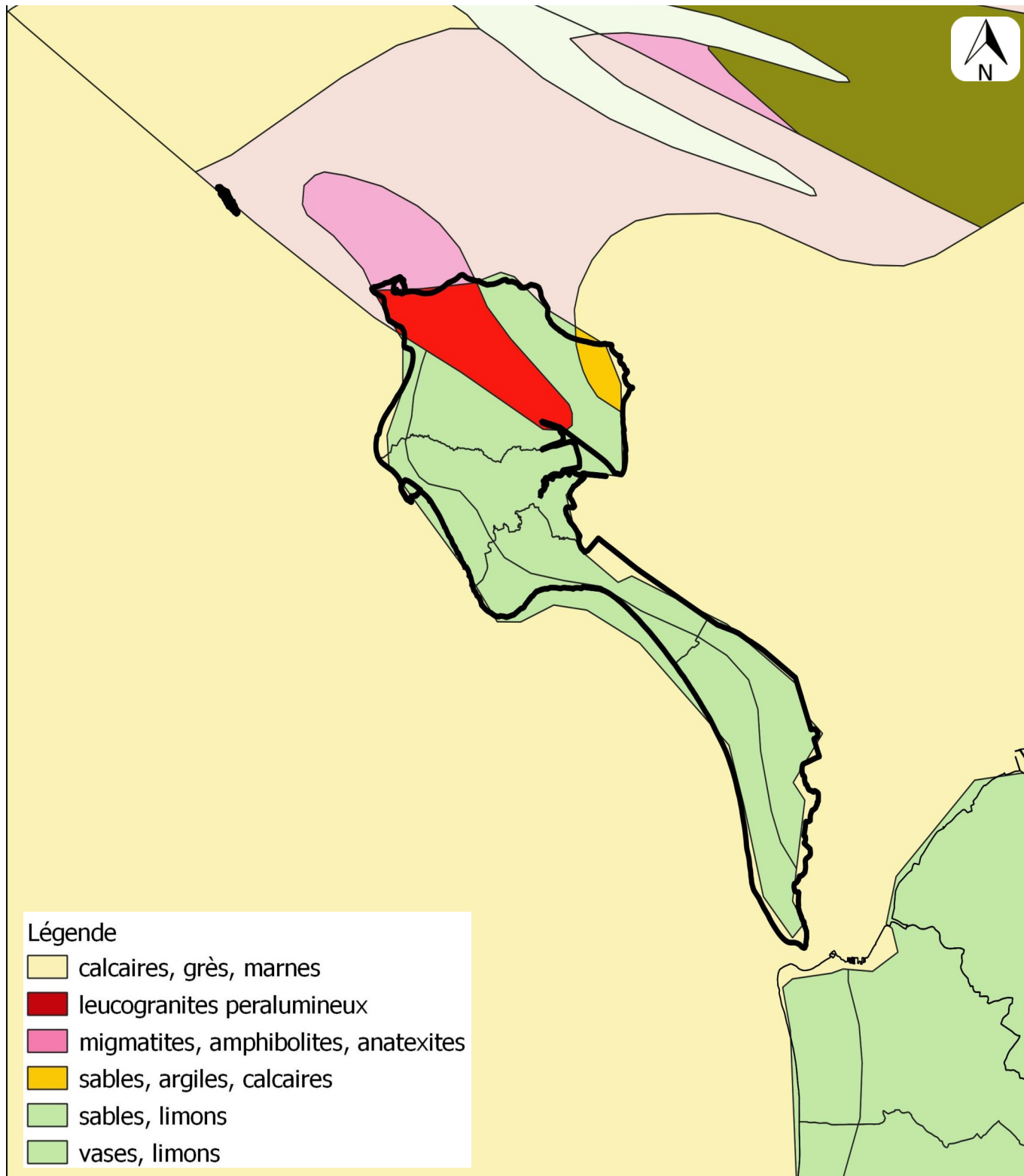
L'ESSENTIEL

- **Très faible relief : de -1 m à 22 m**
- **Problématique de hausse du niveau de la mer importante sur l'île**

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.



Île de Noirmoutier - © Jean-Christophe BENOIST



0 3.9 7.8 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

L'île est très largement dominée par la présence de vases, de sables et de limons, dus aux marais salants qui sont répartis sur une grande partie de ce territoire.

La partie au nord de l'île contient des leucogranites. Une autre partie est composée de calcaire et d'argiles. Certaines parties de l'île sont des côtes rocheuses, alternées avec des zones sableuses.

L'ESSENTIEL

- Île composée à plus de 75 % de vases et de limons

La géologie permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité d'un territoire.

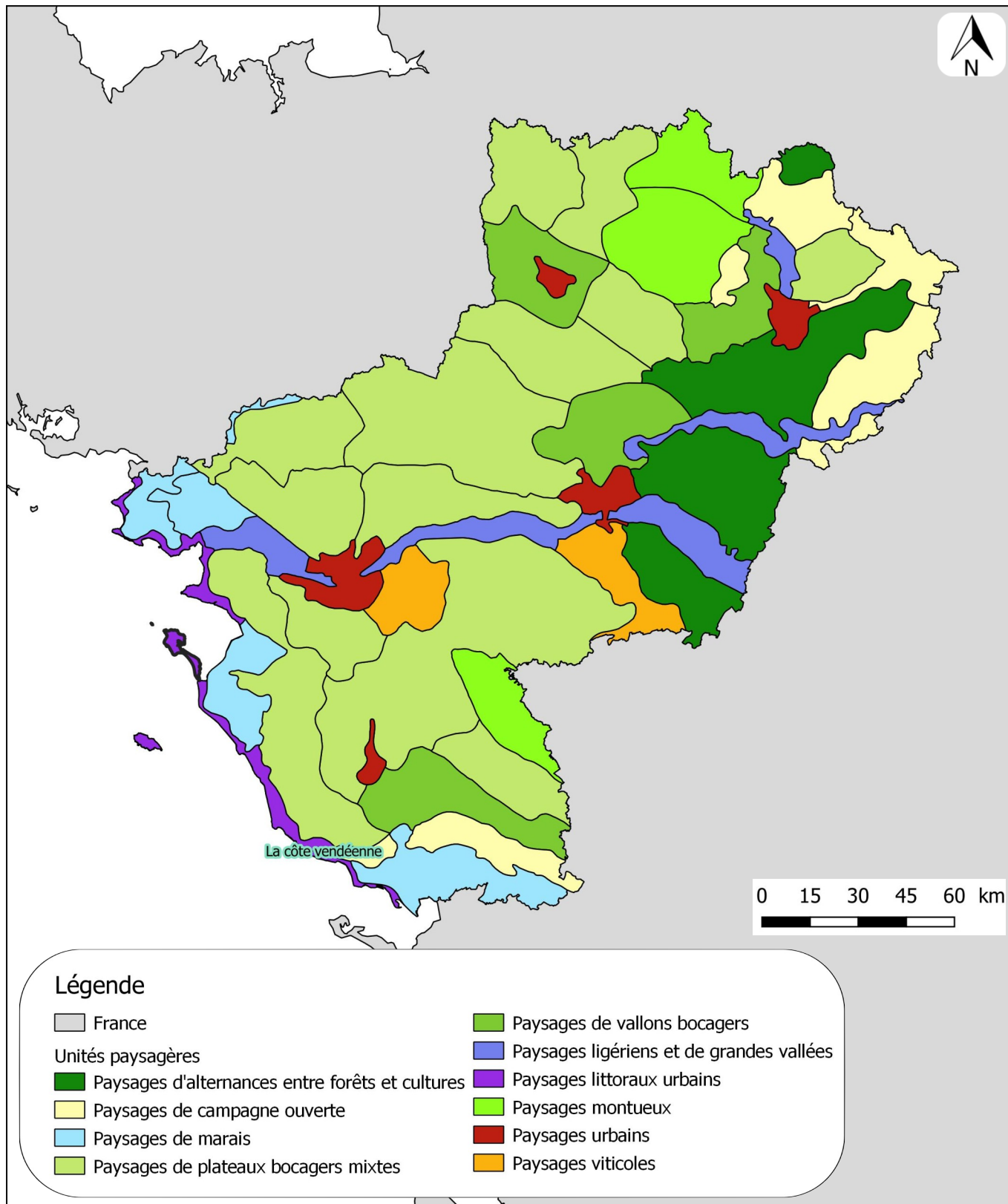


Plage des Dames à Noirmoutier - © Stefi123

géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

Les paysages de la région des Pays de la Loire sont décomposés en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

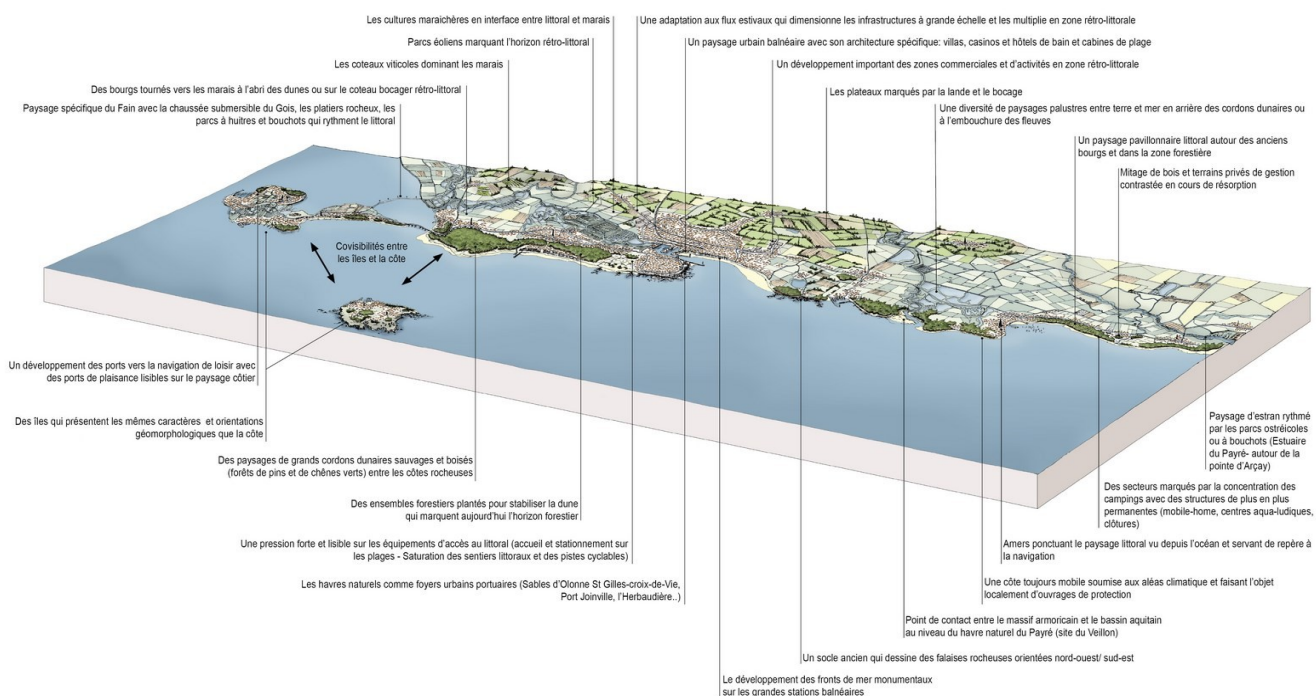
L'île de Noirmoutier possède une unique unité paysagère composée de paysages littoraux urbains sur les quatre communes. Sur l'EPCI, c'est l'unité paysagère de la « côte vendéenne » qui s'exprime.

L'ESSENTIEL

- Une seule unité paysagère : paysage littoraux urbains

Un paysage est un partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art.1, convention européenne du paysage).

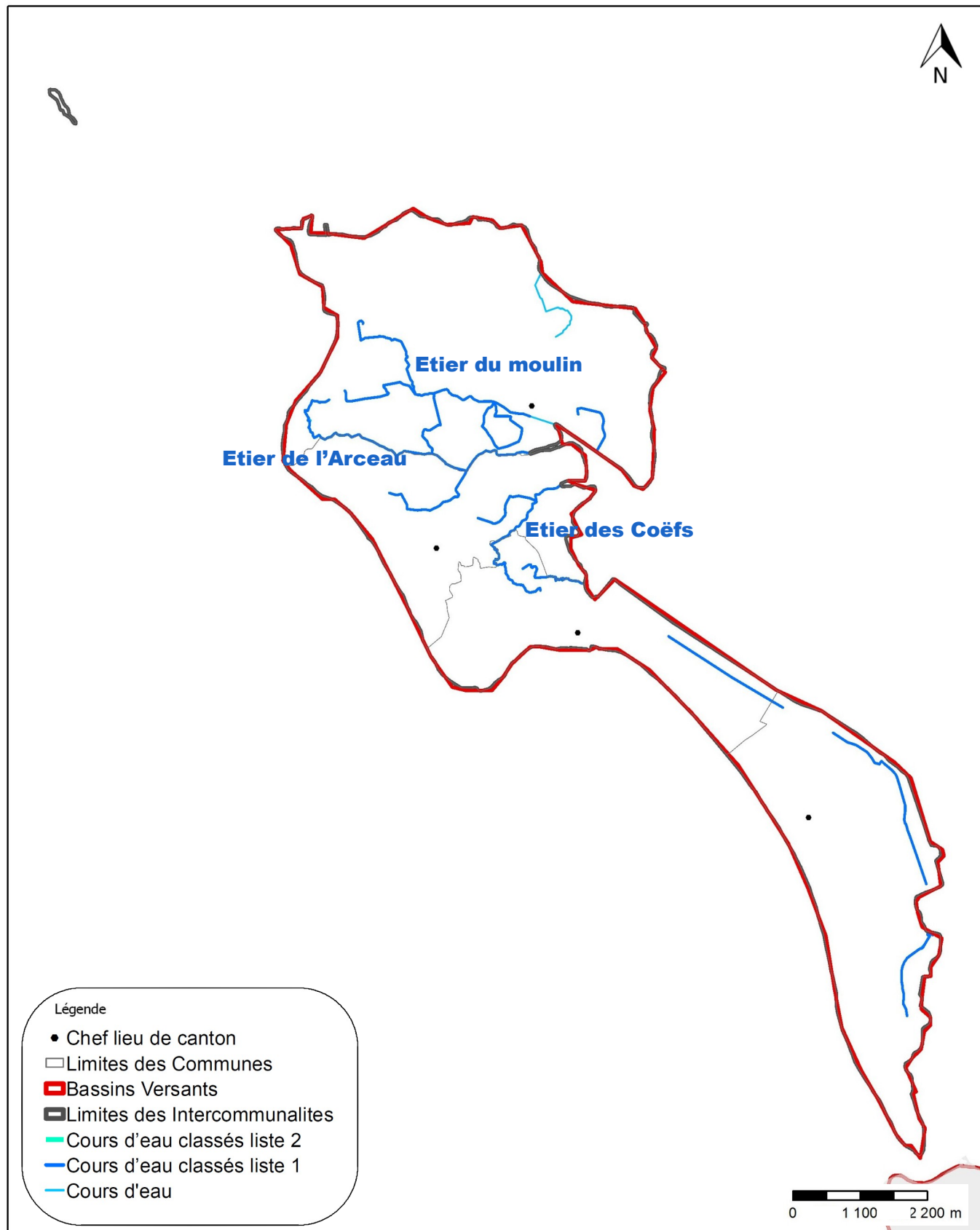
Bloc-diagramme de l'unité paysagère de la côte vendéenne (42)



milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés
liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

- **La liste 1 vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.**
- **La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.**

Sur la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, l'ensemble des étiers et leurs cours sont sur liste 1. Cela représente 32 km de cours d'eau.

L'ESSENTIEL

- **31 km d'étiers et leurs cours classés en liste 1**



Étier présent sur l'île de Noirmoutier- © CC de l'île de Noimoutier

milieux naturels

DU TERRITOIRE

L'état écologique des masses d'eau



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

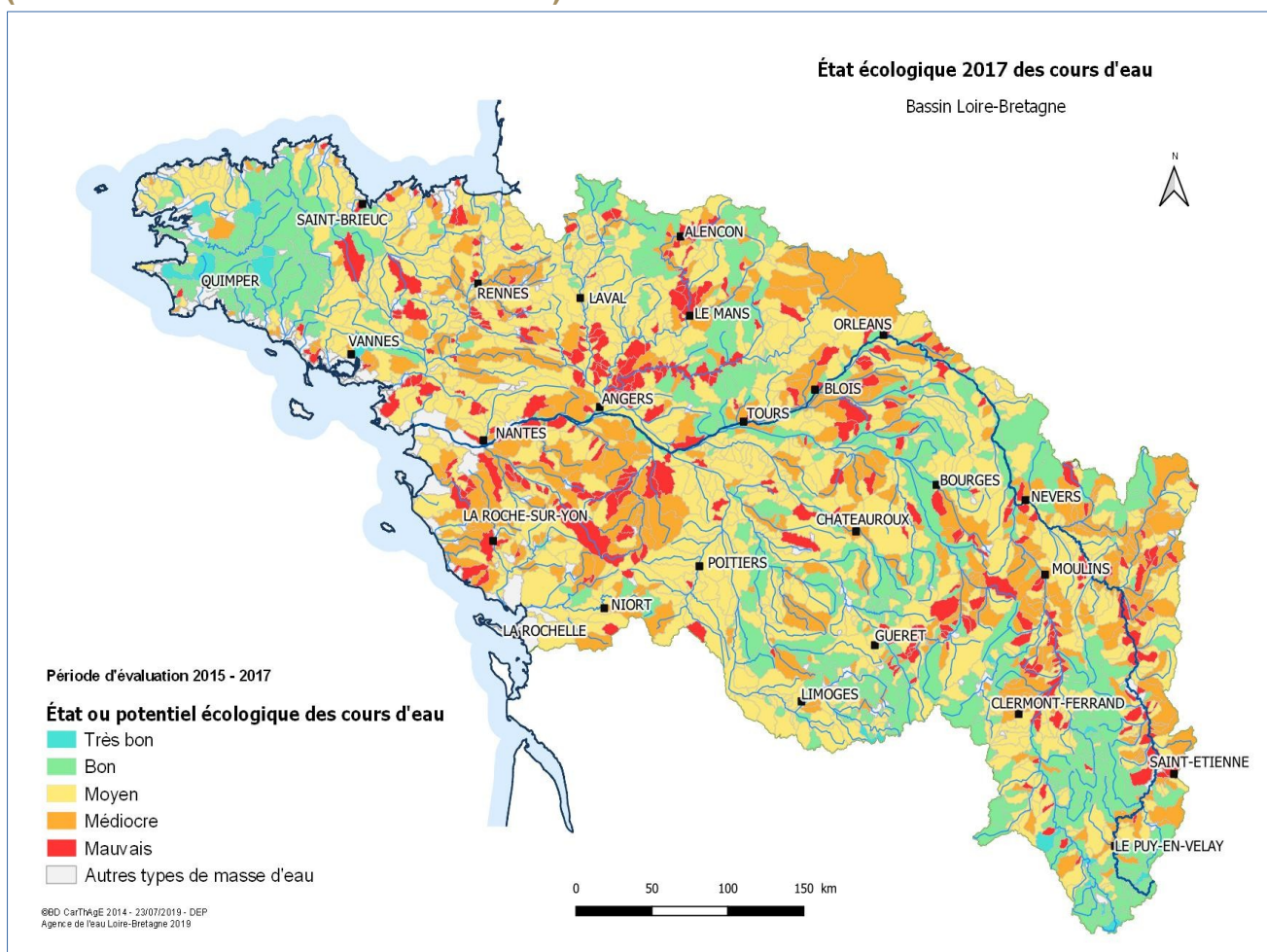
L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés, etc.), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous, etc.) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

Pour la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, nous ne disposons d'aucune donnée à ce sujet. À titre informatif, en 2017, seules 11 % des masses d'eau atteignent un bon état écologique, en région Pays de la Loire. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en bon état, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % en mauvais état.

L'ESSENTIEL

• Pas de données sur l'état écologique des masses d'eau de l'Île de Noirmoutier

État écologique des masses d'eau (Source : INSEE 2019 & IFREMER 2019)



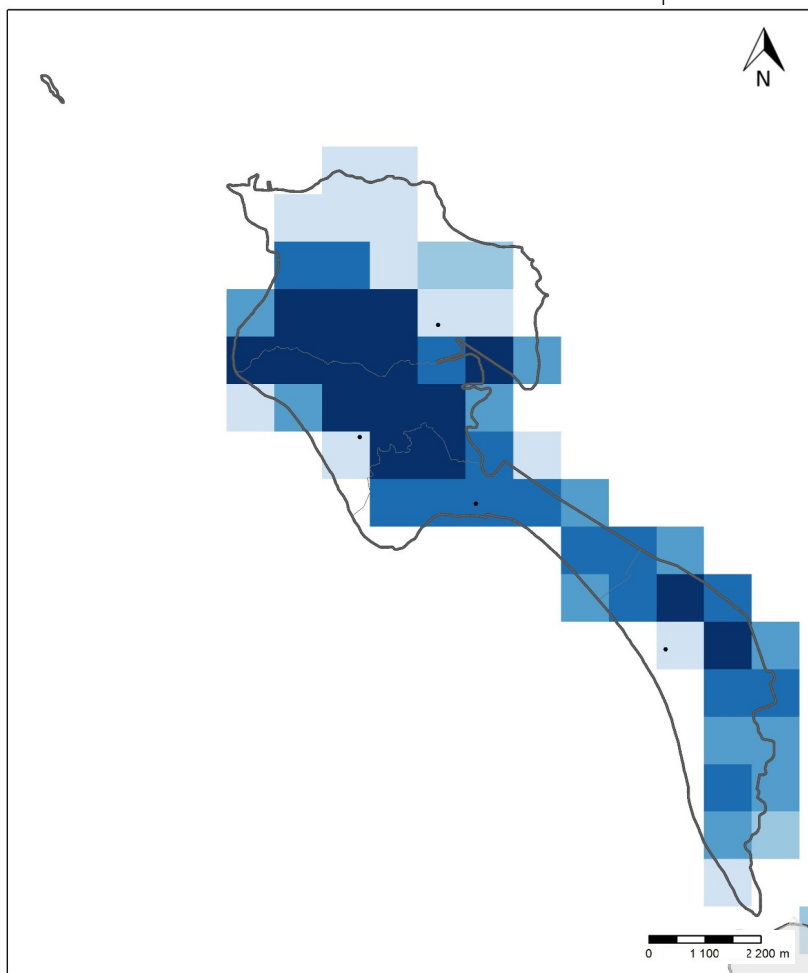
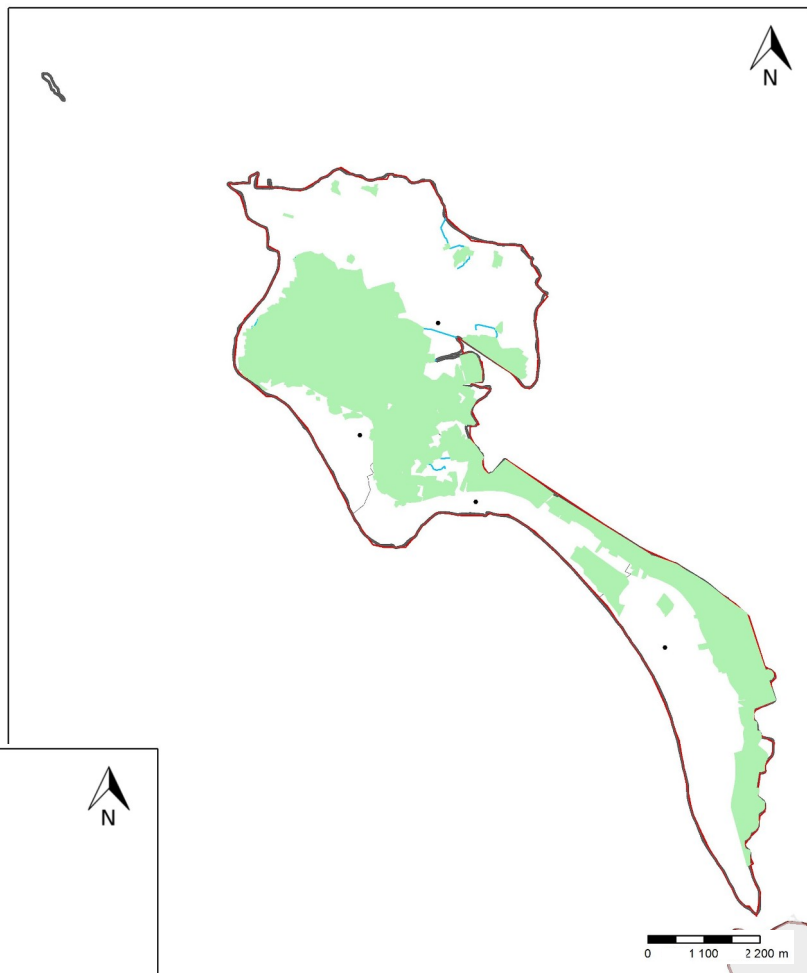
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides

Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau**
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales. Elles sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes, ... Ce sont plus de 50 % des zones humides qui ont disparu en France au siècle dernier.

Sur la communauté de communes, plus de 4 900 hectares de zones humides ont été prélocalisées par la DREAL des Pays de la Loire, c'est à dire identifiées comme étant des zones humides potentielles. Elles recouvrent donc la quasi totalité de l'île.

De nombreux marais sont présents sur l'île, notamment entre l'Epine et Noirmoutier-en-l'île où la densité de zones humides s'approche des 90%.

L'ESSENTIEL

- 4 900 ha de zones humides

Superficie et pourcentage de zones humides par commune (Source : DREAL 2021)

Commune	Surface ZH (ha)	% de la superficie communale
Barbâtre	1 650	131.00
La Guérinière	486	62.00
L'Epine	756	87.00
Noirmoutier-en-l'île	2 025	62.00
CC de l'île de Noirmoutier	4 917	100

Classement par ordre d'importance : 

Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

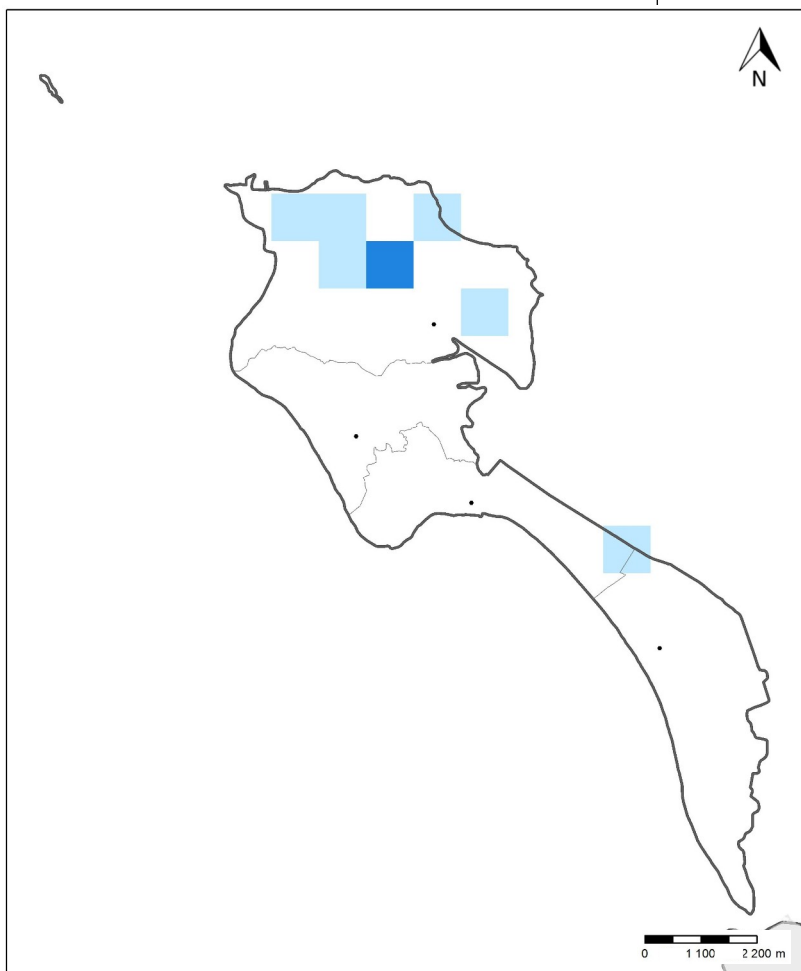
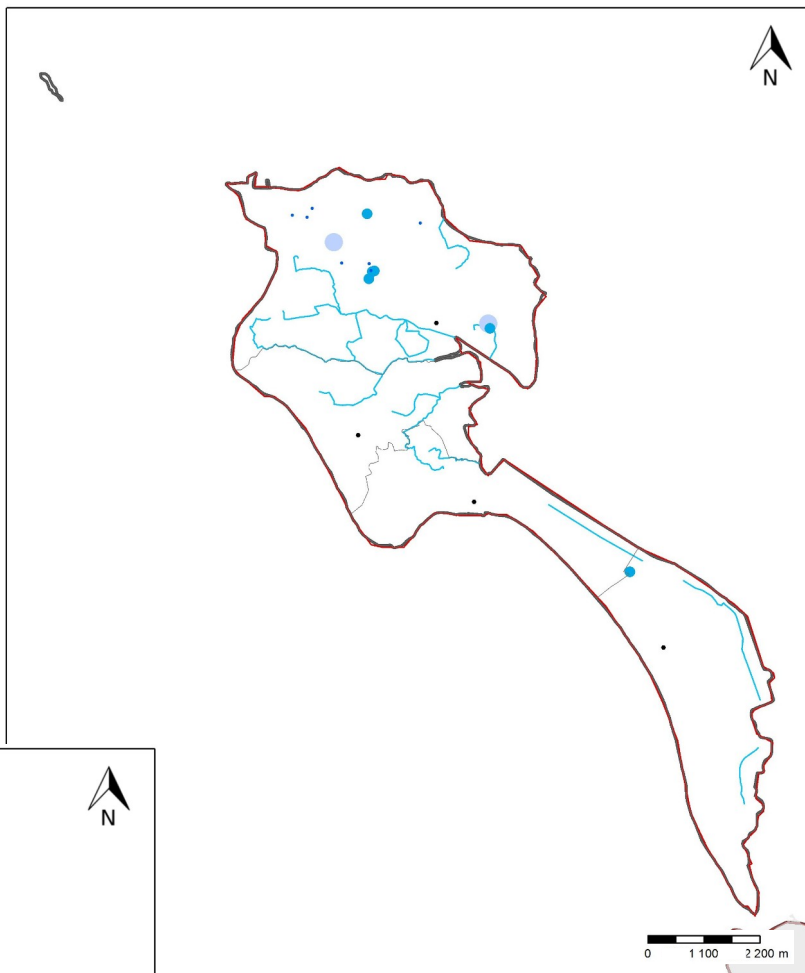
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs

Légende

- Chef lieu de canton
- plans d'eau supérieurs 100m²
 - 100 à 1000 m²
 - 1000 à 10000 m²
 - 1 à 10 ha
 - > 10 ha
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- Densité d'étangs
- Nombre d'étangs au km²
 - aucun étang
 - de 1 à 3 étangs
 - de 4 à 8 étangs
 - de 9 à 15 étangs
 - > à 15 étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

L'Office Français de la Biodiversité définit un étang comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale ».

15 étangs ont été inventoriés sur la Communauté de commune de l'Île de Noirmoutier. C'est la commune de Noirmoutier-en-l'île qui en possède le plus (14) et ensuite Barbâtre avec un seul étang. Les communes de l'Épine et la Guérinière ne possèdent pas d'étang.

Pour rappel différents structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux, etc.) ont effectuées des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la température du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval ;
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur ;
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges ;
- **Impact sur la continuité écologique** ;
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplement.

L'ESSENTIEL

- 15 étangs sur l'île
- Des étangs aux multiples impacts pour la ressources en eau

Nombre d'étangs par superficie par commune

Commune	Etangs	% de la superficie communale
Barbâtre	1	0.02
La Guérinière	0	0.00
L'Épine	0	0.00
Noirmoutier-en-l'île	14	0.23

Classement par ordre d'importance :  1 2 3

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création.

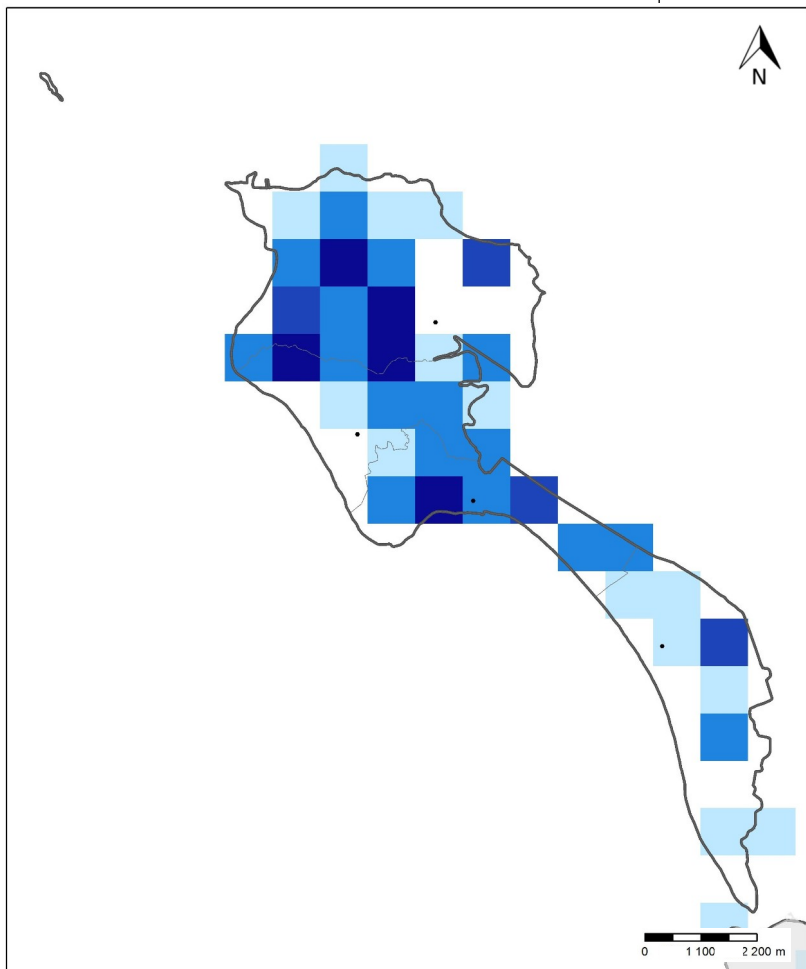
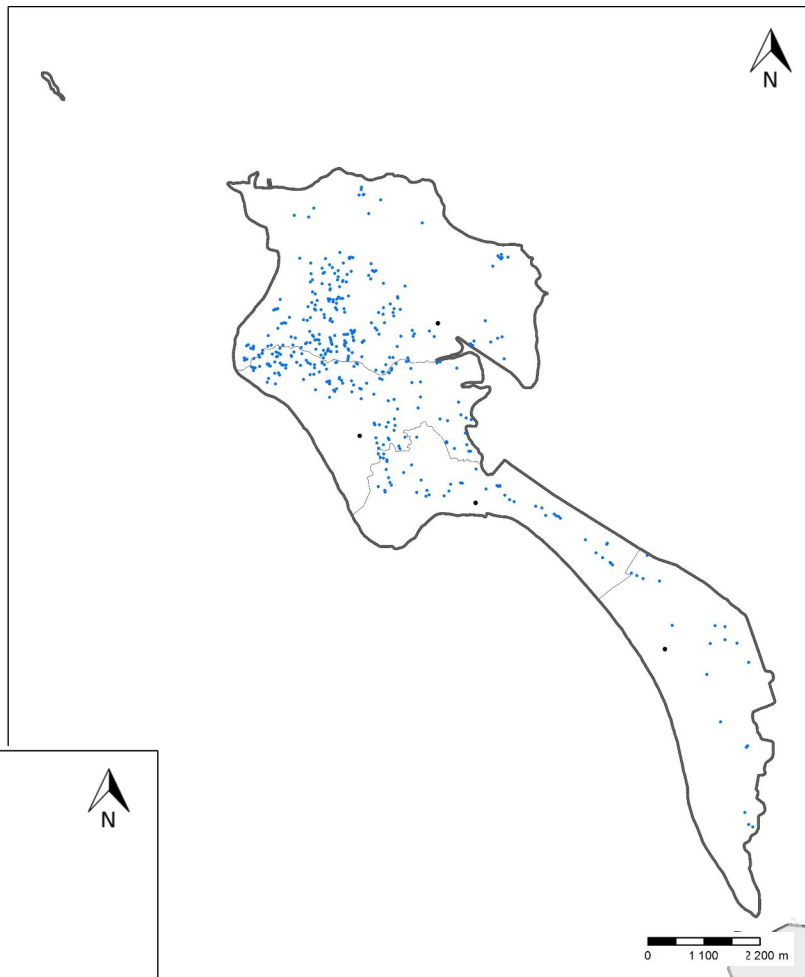
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 étangs
 - > à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

La présence des mares est liée à différents usages historiques. Cela peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres.

Les mares sont beaucoup plus présentes que les étangs sur la communauté de communes (412 mares). Elles sont plus nombreuses au nord de l'île sur les communes de Noirmoutier-en-l'île et de l'Epine. Elles restent cependant un peu moins présentes au sud puisque, sur la commune de Barbâtre il existe environ une mare par km². La densité de mare est la plus élevée sur la commune de l'Epine (15 mares au km²).

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Nous estimons donc que la communauté de communes de Noirmoutier possède une bonne connectivité, puisqu'elle possède 8 mares au km².

L'ESSENTIEL

- **412 mares sur l'île**
- **Bonne connectivité entre les mares**

Nombre de mares par superficie par commune

Commune	Mares	% de la superficie communale	Densité de mare au km ²
Barbâtre	19	0.39	1.50
La Guérinière	51	1.05	6.00
L'Epine	131	2.67	15.00
Noirmoutier-en-l'île	211	4.30	10.50
CC de l'île de Noirmoutier	412	31.31	8.37

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Réglementation sur les mares

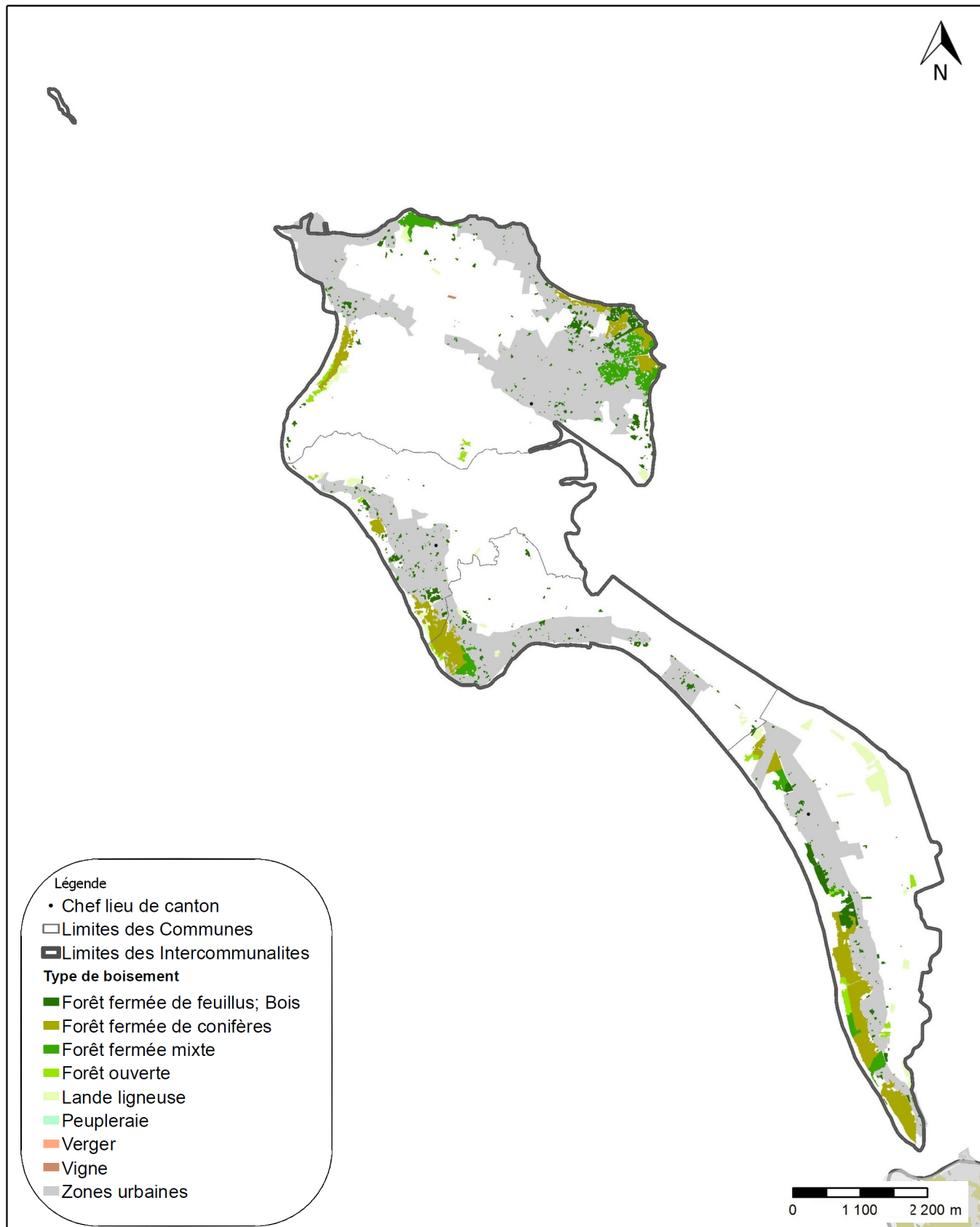
(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière. D'après la loi sur l'eau et le Code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

La plupart des boisements se trouvant sur l'île sont des forêts fermées de conifères (182 ha), suivi des forêts fermées mixtes (80 ha) et des forêts fermées de feuillus (59 ha).

Parmi les bois emblématique de l'île de Noirmoutier, nous pouvons citer le Bois de la chaise, un boisement caractérisé par une végétation méditerranéenne tels que les chênes verts, les arbousiers, les pins maritimes ou encore les mimosas.

La diversité de boisements permet d'avoir différents types d'habitats et de créer des réservoirs de biodiversité

L'ESSENTIEL

- 436 ha de boisement, 9 % du territoire
- Forêts fermées de conifères en majorité

Surface et pourcentage des différents types de boisements

Type boisement	Surface (ha)	Ratio sur surface totale %
Bois	43,38	0,88
Forêt fermée de conifères	181,89	3,70
Forêt fermée de feuillus	58,92	1,20
Forêt fermée mixte	80,31	1,63
Forêt ouverte	20,9	0,42
Lande ligneuse	55,18	1,12
Vigne	1,28	0,03
CC de l'île de Noirmoutier	435,86	8,89

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied ou au sol.



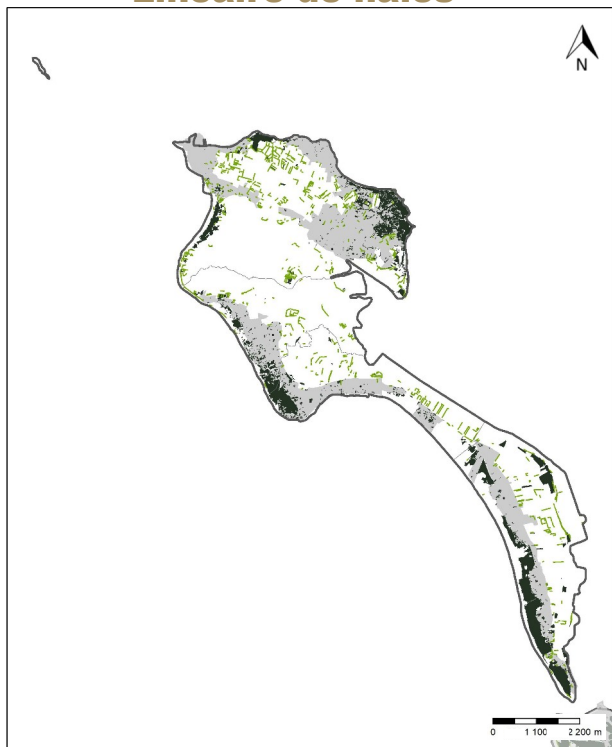
Noirmoutier - © Remi Joan

milieux naturels

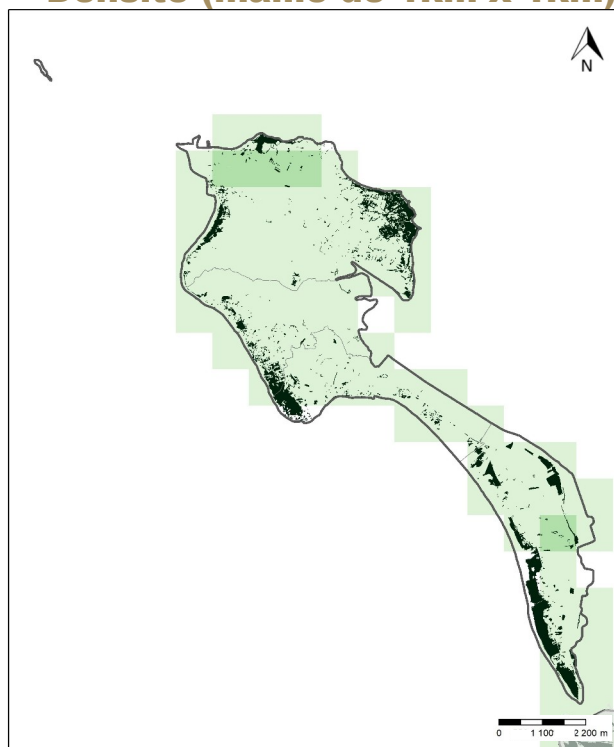
DU TERRITOIRE

Les haies

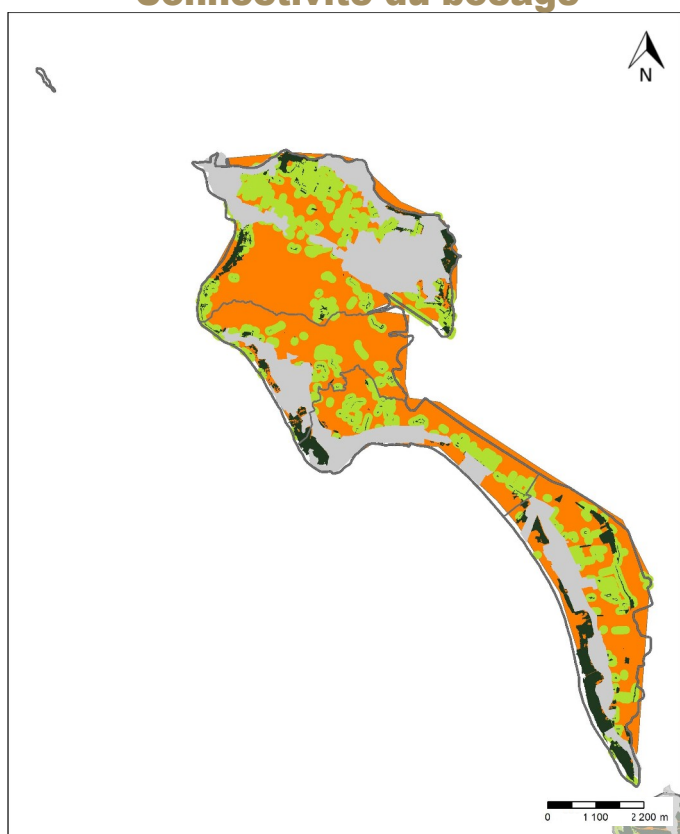
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

pas de ml par hectare

■ Inférieur à 30 ml par hectare

■ de 30 à 60 ml par hectare

■ de 60 à 90 ml par hectare

■ de 90 à 120 ml par hectare

■ Supérieur à 120 ml par hectare

■ Connectivité des haies (100m)

■ Ouverture du bocage

■ Surface en eau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

Globalement, l'île comporte assez peu de linéaire de haie, de par une très grande présence de marais sur ce territoire et donc de zones ouvertes. Nous sommes ici au cœur d'un paysage de marais littoraux.

Le linéaire totale de haies de l'île est environ de 71 km. Pour rappel, les haies ont un rôle primordial dans les écosystèmes puisqu'elles permettent le déplacement de la faune en créant des corridors écologiques.

L'ESSENTIEL

- Faible linéaire de haie lié à un paysage de marais

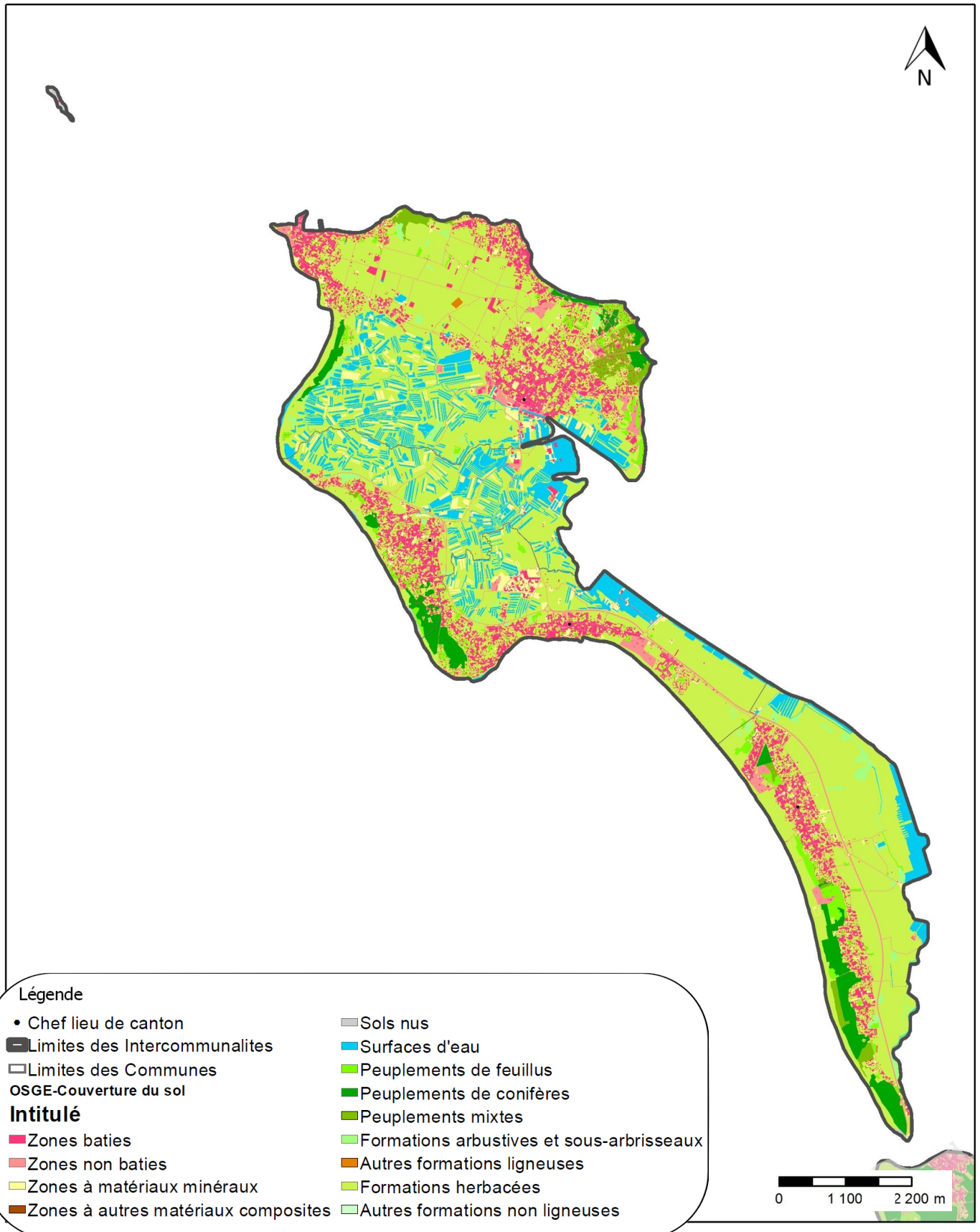
Linéaire et densité de haies par commune

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %
Barbâtre	13 023	18,56
L'Epine	7 915	11,28
La Guérinière	9 534	13,59
Noirmoutier-en-l'Île	39 691	56,57

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme ...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires.

La communauté de communes de l'Île de Noirmoutier présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les formations herbacées (principalement des cultures) avec 35 % du territoire ;
- Les zones bâties avec 30 % du territoire.

Les marais maritimes sont aussi très présents avec 27 % d'occupation du sol.

L'ESSENTIEL

- Forte présence de culture
- EPCI fortement urbanisé avec 30 % d'occupation du sol

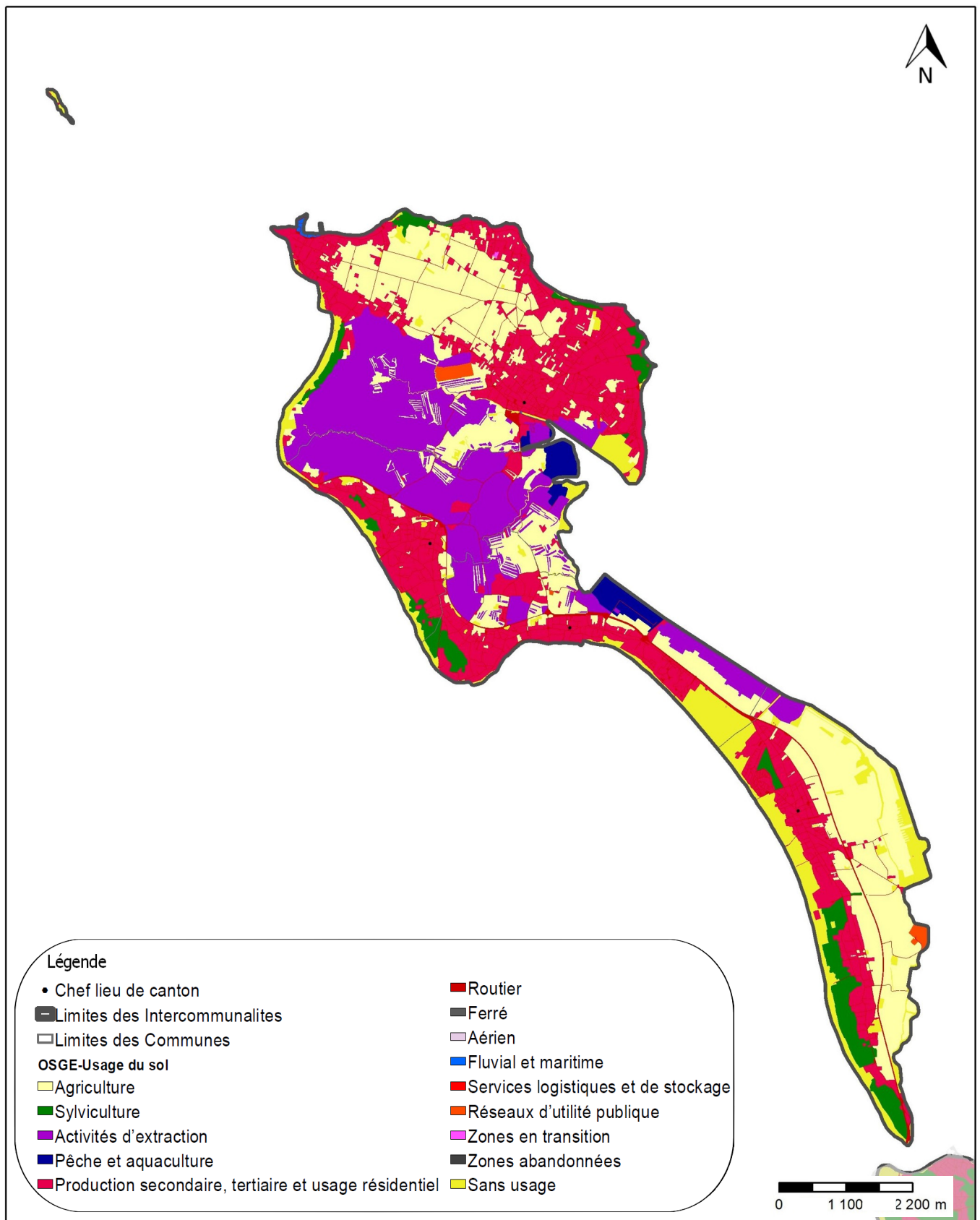
Surface et pourcentage par type d'occupation du sol (Source : OCSGE, 2013)

	Surface (km ²)	% de la superficie communale
Formation arbustives et sous-arbrisseaux	0.47	0.96
Formation herbacées	17.39	35.49
Marais maritimes	13.36	27.27
Peuplements de conifères	1.75	3.57
Sol nus	1.32	2.69
Surfaces d'eau	0.01	0.02
Zones bâties	14.87	30.35

Classement par ordre d'importance : 1 2 3



Les landes, à Barbâtre - © Gilles Guillamot



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

Toute la partie nord-ouest de l'île est soumise à des activités d'extraction de sel.

L'île de Noirmoutier est aussi en grande partie occupée par des parcelles agricoles, notamment la culture de la pomme de terre et par un usage résidentiel, essentiellement avec la présence de résidences secondaires.

L'ESSENTIEL

- Zones économiques : agriculture et saliculture
- Zones urbanisées

Surface et pourcentage par type d'usage du sol (Source : OCSGE, 2013)

	Surface (km ²)	% de la superficie communale
Activités d'extraction	10.81	22.06
Agriculture	14.47	29.53
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	13.31	27.16
Pêche et Aquaculture	0.89	1.82
Réseaux de transport fluvial et maritime	0.07	0.14
Réseaux d'utilité publique	0.25	0.51
Réseaux routiers	2.25	4.59
Sans usage	5.93	12.10
Sylviculture	2.19	4.47

Classement par ordre d'importance : 1 2 3



© Sebastiaan ter Burg

Cultures

Légende

RPG parcelles graphiques

Libellé Culture

■ Blé

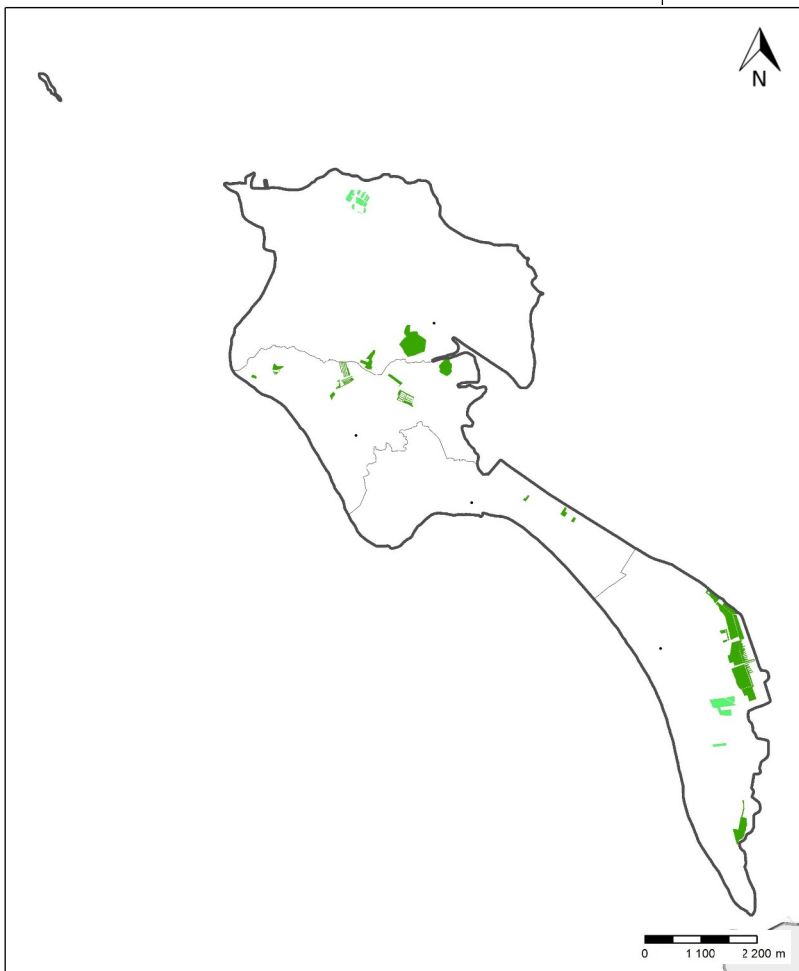
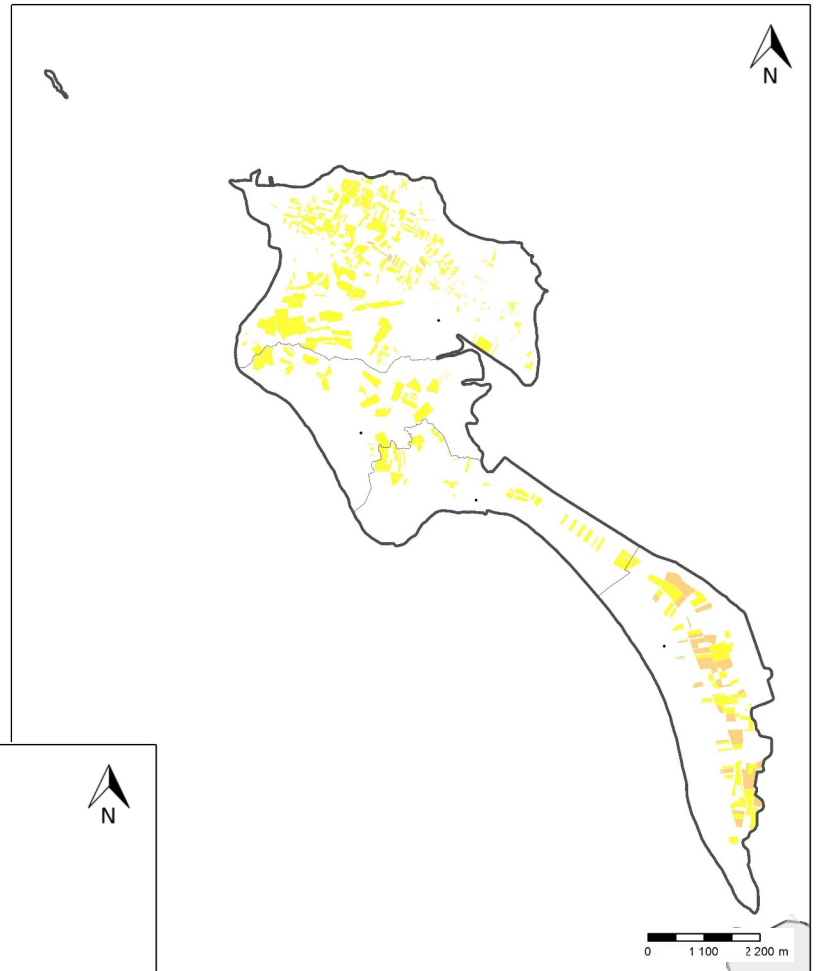
■ Mais

■ Autres cultures

• Chef lieu de canton

▬ Limites des Intercommunalites

□ Limites des Communes



Prairies

Légende

RPG parcelles graphiques

■ Prairies permanentes

■ Prairies temporaires

• Chef lieu de canton

□ Limites des Communes

▬ Limites des Intercommunalites

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

Le saliculture est la production majoritaire sur l'île de Noirmoutier puisqu'elle occupe 5 % du territoire. Il s'en suit la production de pomme de terre avec 3,5 % du territoire. Les cultures plus « traditionnelles » tels que le blé ou encore le maïs sont peu présentes sur l'île.

Concernant les prairies, la majorité d'entre elles sont permanentes et occupent 2 % du territoire.

L'ESSENTIEL

- 5 % du territoire dédié aux marais salants
- 3 % dédié à la pomme de terre
- Peu de céréales cultivés

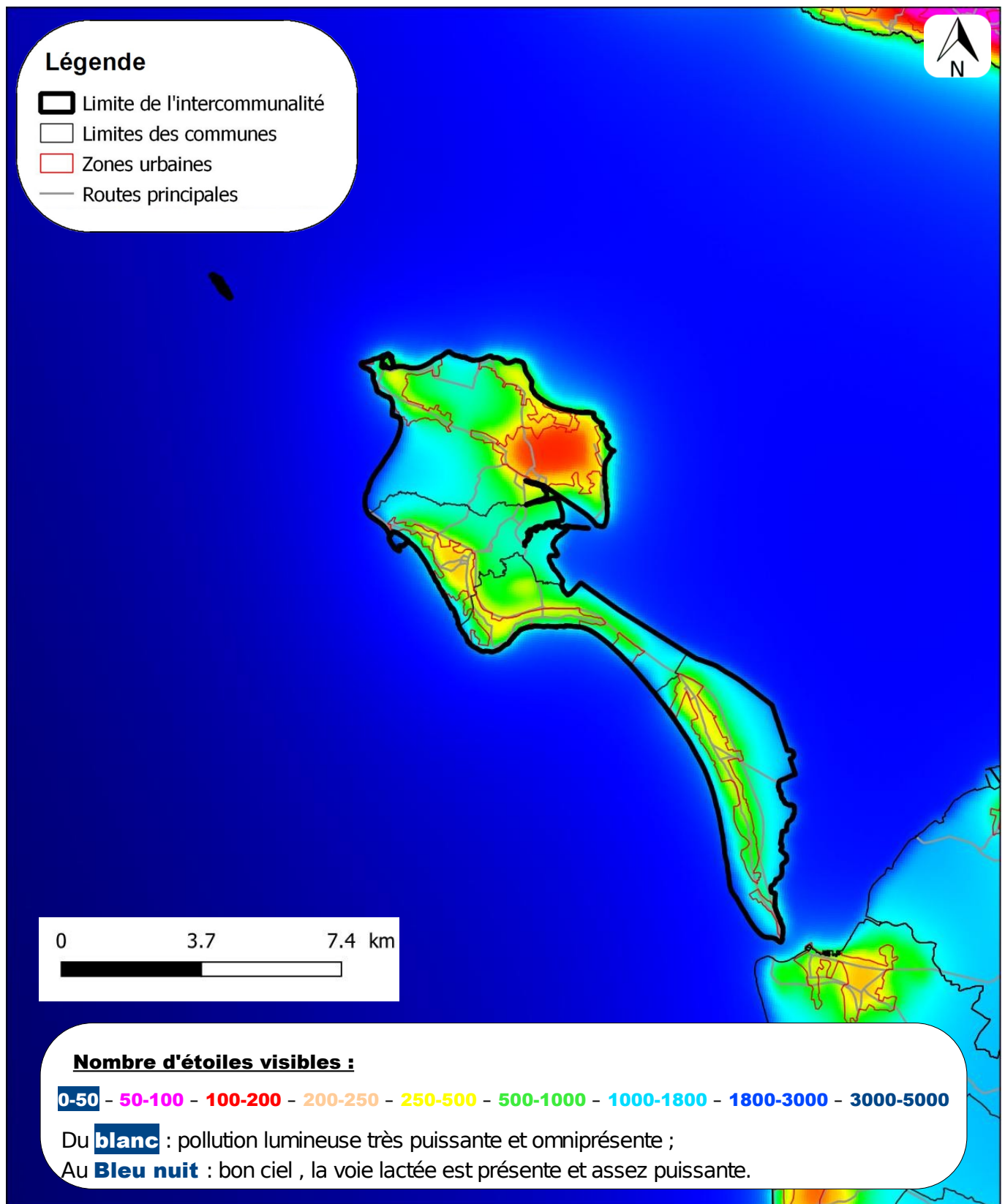
Surface et pourcentage des cultures du territoire (Source : RPG, 2020)

Culture	Surface (ha)	Ratio surface culture %	Ratio surface totale EPCI %
Marais salant	257,54	31,41	5,23
Pomme de terre de consommation	170,58	20,80	3,46
Prairie permanente	114,49	13,96	2,32
Féverole semée avant le 31/05	79,8	9,73	1,62
Blé tendre d'hiver	52,61	6,41	1,06
Surface agricole temporairement non exploitée	49,03	5,98	0,99
Épeautre	26,58	3,24	0,53
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	16,87	2,05	0,34
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	15,57	1,89	0,31
Autre fourrage annuel d'un autre genre	10,8	1,31	0,21
Jachère de 5 ans ou moins	7,82	0,95	0,15
Triticale d'hiver	5,58	0,68	0,11
Orge d'hiver	2,52	0,30	0,05
Maïs	1,92	0,23	0,03
Autres	38,12	0,99	0,16
CC de l'île de Noirmoutier	819,83	100	16

Classement par ordre d'importance :  1 2 3

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier d'une aide de la politique agricole commune (PAC).

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) sur plusieurs échelles. Cette pollution engendre différentes conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : perturbation du rythme circadien, accroissement de la prédation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration ...

Dans le but de diminuer les impacts environnementaux et de réduire la consommation énergétique, la prise en compte de la pollution lumineuse se développe dans nos façons d'aménager le territoire et de vivre. Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande ou par détection de mouvement, éclairage moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée ... La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

À l'échelle de la communauté de communes, Noirmoutier-en-l'île est la partie de l'île la plus soumise à la pollution lumineuse. Les autres points les plus impactés sont les centres et bourgs des communes du territoire.

L'ESSENTIEL

- Forte pollution lumineuse dans le centre de Noirmoutier-en-l'île



Château de Noirmoutier-en-l'île - © LeJulienC

Réglementation sur les éclairages nocturnes

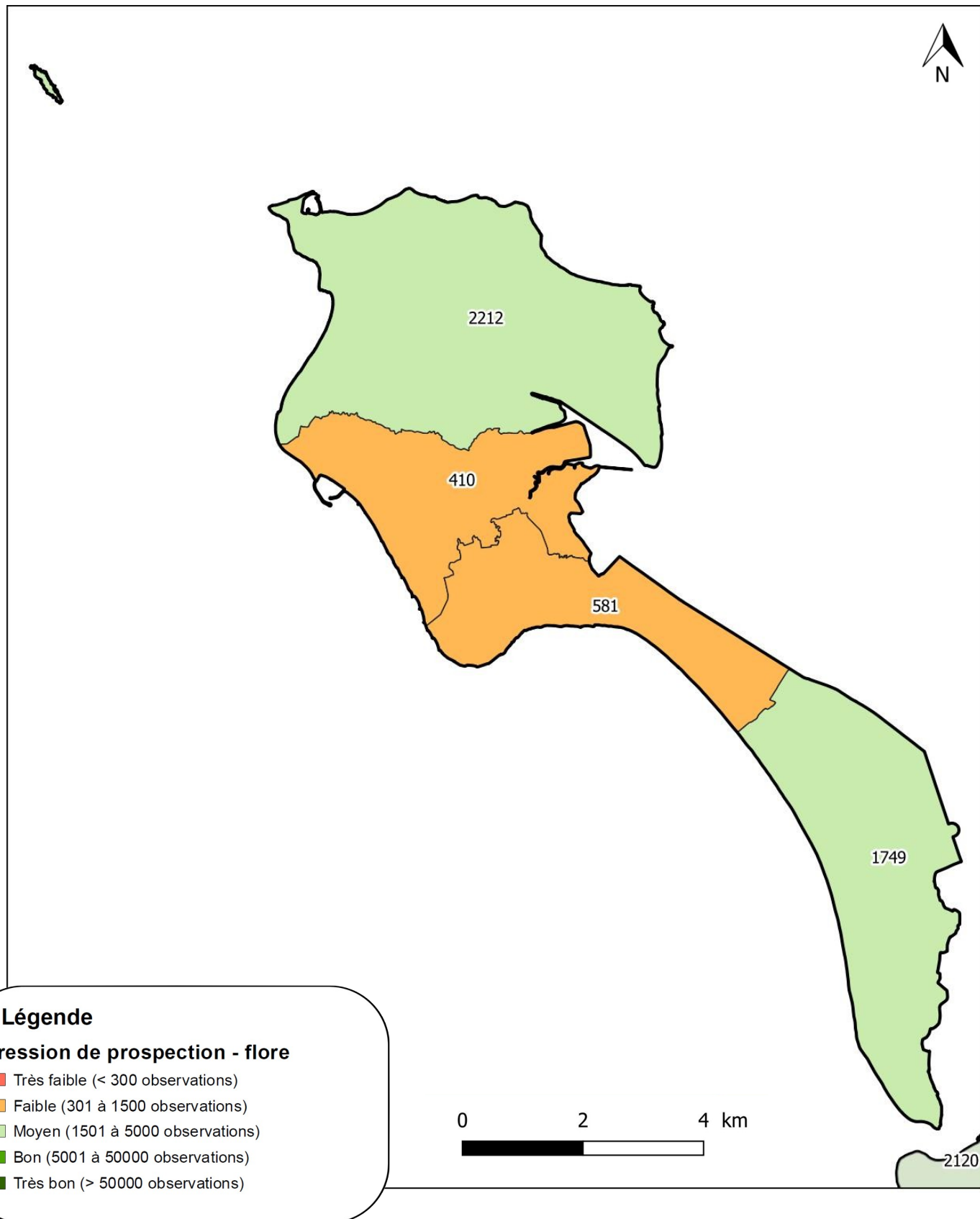
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairages extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation de ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)



Les données utilisées pour les cartes qui vont suivre sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire. Elles ont été collectées dans le cadre de projets bénéficiant de financements publics ou produites par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par de nombreux partenaires dont la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire Botanique National de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement.

Le Portail Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. L'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Pour refléter cette pression d'inventaire, nous avons associé le nombre d'espèces observées par commune au niveau de connaissance estimé pour chaque groupe. Ce niveau de connaissance exprime un nombre d'espèces connues sur le territoire par rapport à l'ensemble des espèces déjà observées sur les Pays de la Loire.

La commune de Noirmoutier-en-l'île est actuellement la plus prospectée de l'agglomération avec 2 212 observations pour la flore. Elle est suivie par Barbâtre (1 749 observations). Les communes les moins prospectées sont la Guérinière avec 581 observations et l'Épine avec 410 données.

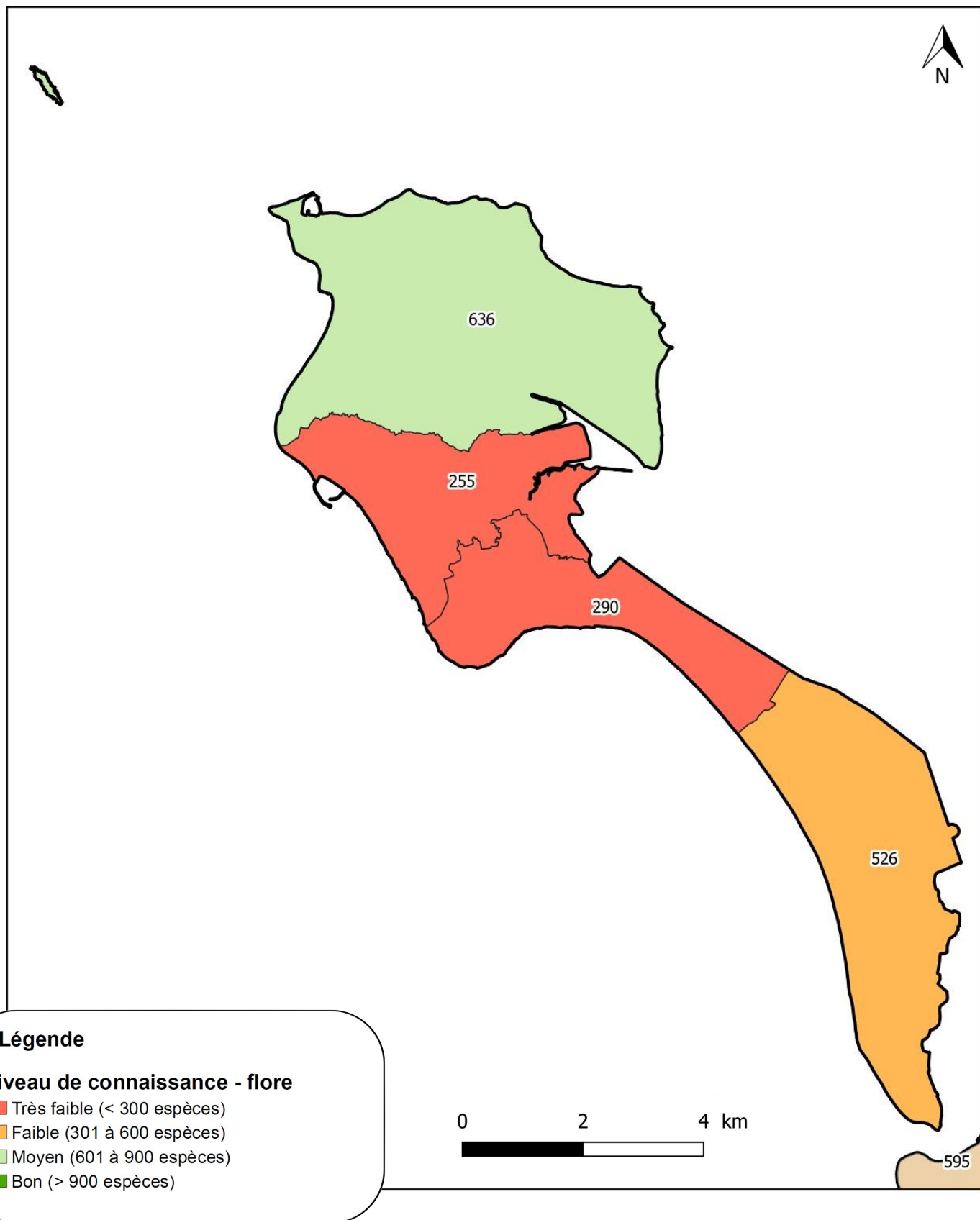
L'ESSENTIEL

- **Territoire inégal en terme de connaissance**
- **Deux communes avec un niveau de prospection acceptables**
- **Deux communes avec une pression de prospection faible**

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)



Comme l'on pouvait s'y attendre, c'est la commune de Noirmoutier-en-l'île qui présente le plus d'espèces différentes (636), suivie dans le même ordre que pour le nombre d'observations : Barbâtre (526 espèces), la Guérinière (290 espèces) et l'Épine (255 espèces).

Au total, plus de 780 espèces de flore ont été recensées sur la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier. Plus de 80 % des espèces présentes sur le territoire ont été recensées sur la commune de Noirmoutier-en-l'île.

L'ESSENTIEL

- Près de 800 espèces connues
- 80 % des espèces inventoriées sont présentes sur la commune de Noirmoutier-en-l'île

Synthèse des inventaires « Flore »

Communes	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Barbâtre	1 749	526
La Guérinière	581	290
L'Épine	410	255
Noirmoutier-en-l'île	2 212	636
Total général	4 952	782



Linaire des sables - © Valnature



DU TERRITOIRE

Cette partie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement.

Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Estran, milieux dunaire et humide

Parmi les 28 espèces patrimoniales connues sur l'île, on peut noter la présence du Fumeterre de Vaillant (*Fumaria vaillantii*) à la Guérinière et à l'Épine. Il s'agit d'une espèce terrestre que l'on trouve dans les friches ou les coupes forestières, sur les sols calcaires. Cette espèce est considérée comme « En danger critique » sur la liste rouge régionale et est déterminante ZNIEFF en Pays de la Loire.

Sur l'ensemble de l'île est présente l'Euphorbe péplis (*Euphorbia pepilis*). Elle se développe dans les milieux sableux ou les galets côtiers. Cette plante est une espèce déterminante ZNIEFF, jugée « Vulnérable » sur la liste rouge des Pays de la Loire et protégée en France.

On retrouve aussi l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), présente sur les communes de la Guérinière et Barbâtre. Cette espèce d'orchidée est inscrite sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF des Pays de la Loire. Elle est considérée comme étant « Quasi-menacée » sur les listes rouges nationale et régionale. Elle affectionne les milieux humides, tels que les marais ou les prairies humides.



Fumeterre de Vaillant - © Marie Portas



Euphorbe péplis - © Zeynel Cebeci



Epipactis des marais - © Bernd Haynold



La flore invasive

Une plante « invasive avérée » est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

6 espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier :

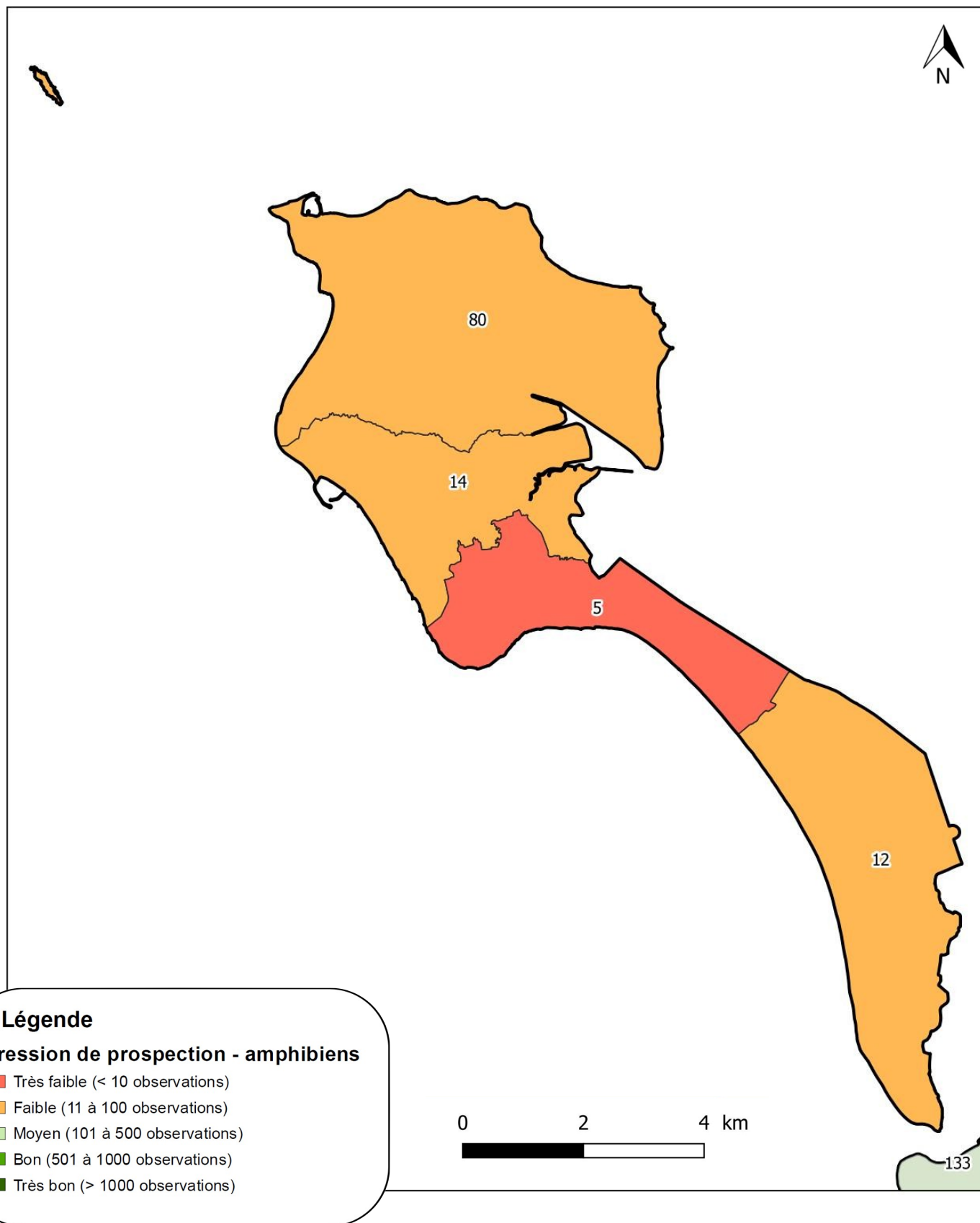
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*)
- Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)
- Datura officinal (*Datura stramonium*)
- Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



Robinier faux acacia - ©Ayotte, Gilles



Herbe de la Pampa - © Sylvain Barbier



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)



Le groupe des amphibiens a fait l'objet de peu d'observation sur la communauté de communes (entre 5 et 80 observations). La commune ayant le plus de données est Noirmoutier-en-l'île avec 80 observations, suivie de l'Épine et Barbâtre avec respectivement 14 et 12 observations. La Guérinière a une pression de prospection très faible avec seulement 5 observations.

L'ESSENTIEL

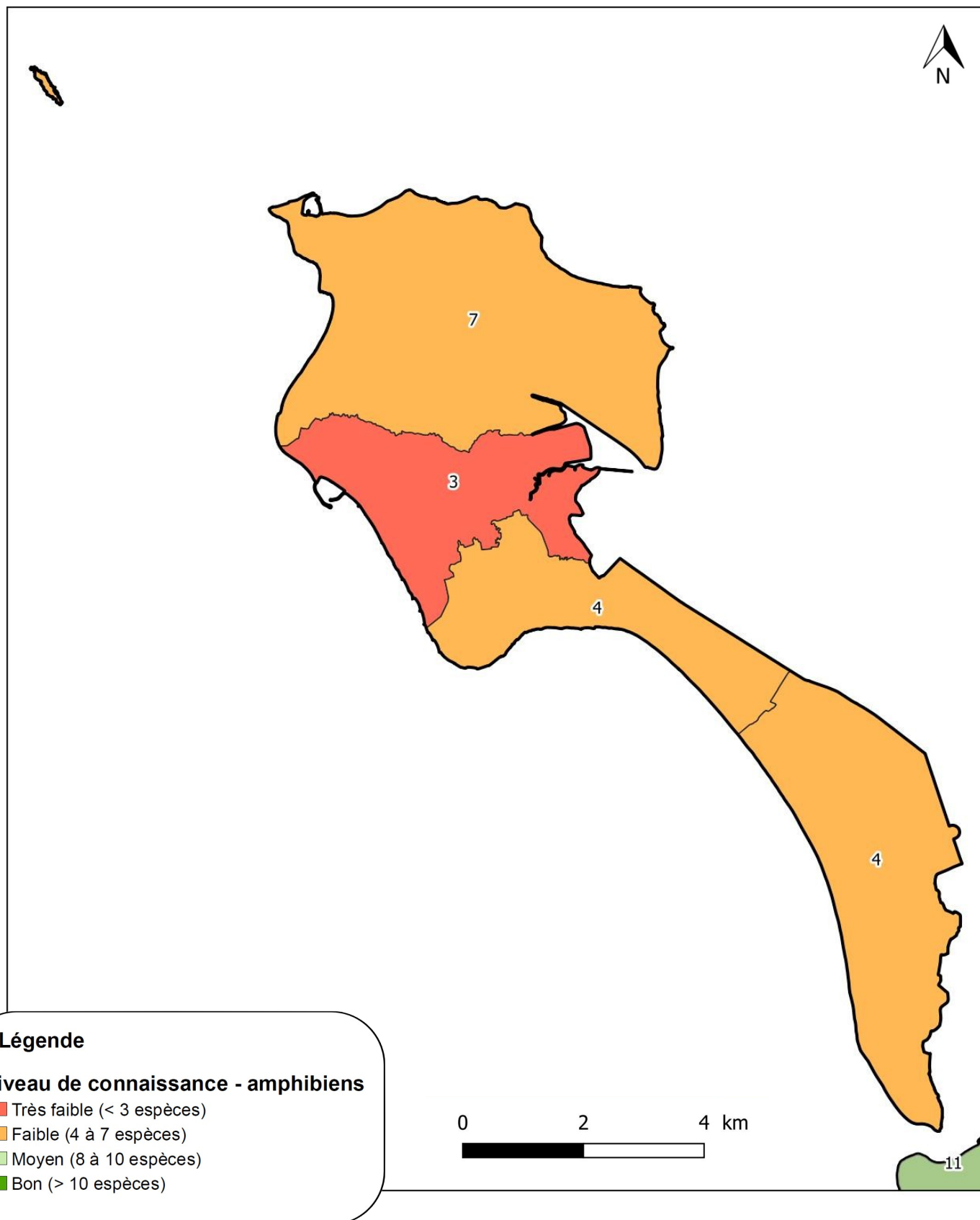
- Taxon peu répertorié sur la communauté de communes
- Une commune avec une prospection très faible

Synthèse des inventaires «Amphibiens »

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Barbâtre	12	4
La Guérinière	5	4
L'Épine	14	3
Noirmoutier-en-l'île	80	7
Total général	111	8



Rainette verte - © Tiphaine Heugas



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)



La pression de prospection étant faible à très faible pour les quatre communes, le niveau de connaissance l'est aussi. En effet, toutes les communes ont un nombre d'espèce inférieur à sept, et en moyenne de trois à quatre.

Noirmoutier-en-l'île a une diversité faible (sept espèces d'amphibiens) mais on peut considérer qu'au regard des milieux présents, la richesse spécifique globale des amphibiens est très bonne. Il en va de même pour les autres communes où l'on peut considérer que le niveau de connaissance est plutôt modéré au regard des milieux présents.

Au total, huit espèces d'amphibiens différentes sont connues sur l'île. Parmi les plus remarquables, nous pouvons citer le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*). Celui-ci apparaît en tant qu'amphibiens « En danger » sur la liste rouge régionale et « Vulnérable » sur la liste rouge nationale. Il est présent sur la commune de Noirmoutier-en-l'île. Citons également le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), « Quasi-menacé » en Pays de la Loire. Ce dernier est présent sur l'ensemble de l'EPCI, excepté à la Guérinière.

D'autres espèces comme et le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) ainsi que le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) sont présentes sur ce territoire.

En Europe, 59% des amphibiens sont en déclin, ce qui en fait le taxon vivant le plus menacé sur Terre, devant les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe. **Tous les amphibiens sont donc protégés à l'échelle nationale** et ils doivent être pris en compte dans les projets d'aménagement du territoire. Afin de favoriser les amphibiens sur la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

L'ESSENTIEL

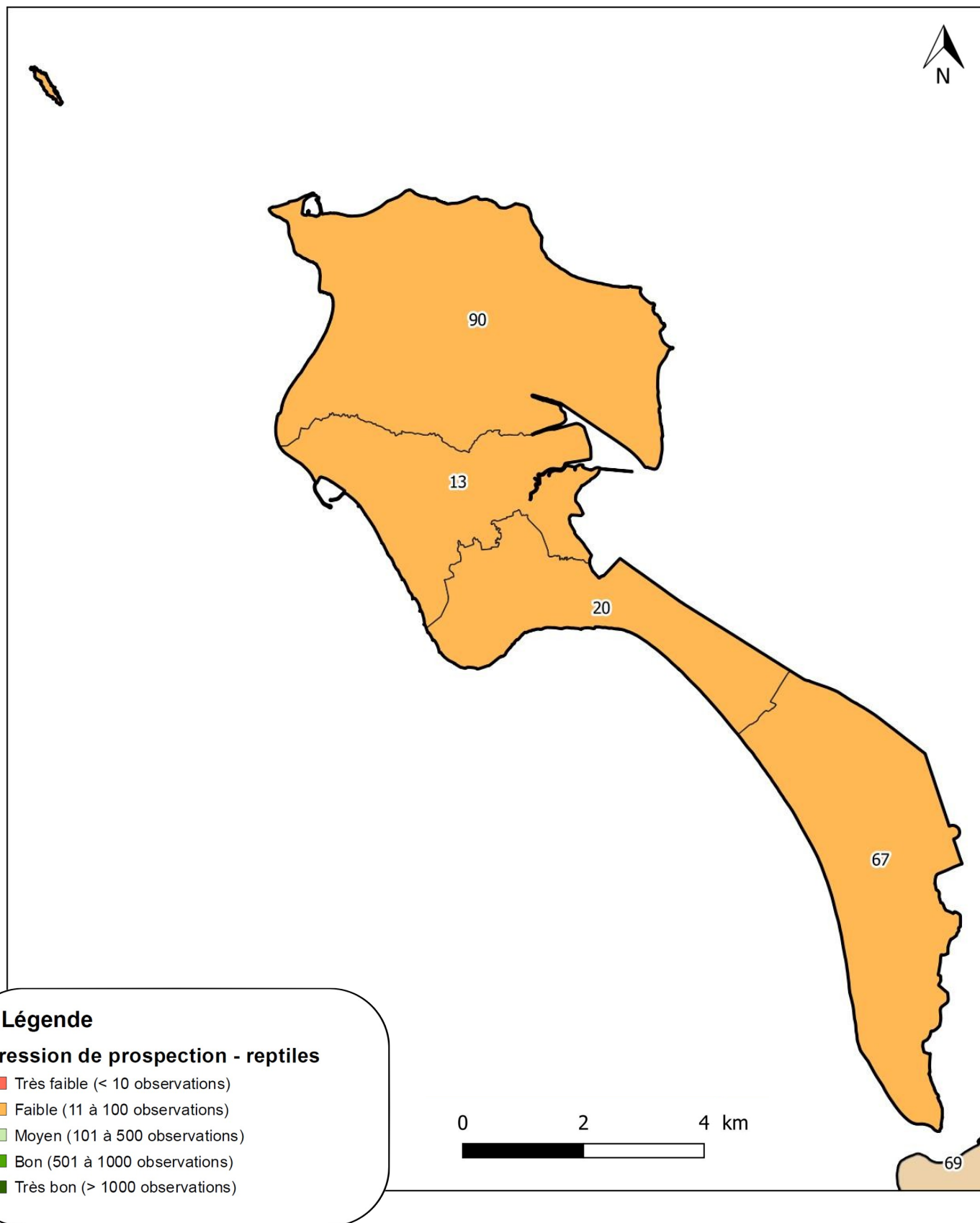
- Huit espèces d'amphibiens : une proportion correcte pour une île



Pélobate cultripède - © Thomas Matthieu



Pelodyte ponctué - © Frank Vassen





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

Comme vu précédemment avec les amphibiens, le taxon des reptiles a aussi une pression de prospection faible. En effet, toutes les communes ont moins de 100 observations.

Les communes de Noirmoutier-en-l'île et de Barbâtre sont celles qui ont le plus d'observations avec respectivement 90 et 67 données.

L'Épine et la Guérinière sont faiblement prospectées avec 13 et 20 observations chacune.

L'ESSENTIEL

- Groupe peu inventorié sur l'île

Synthèse des inventaires «Reptiles»

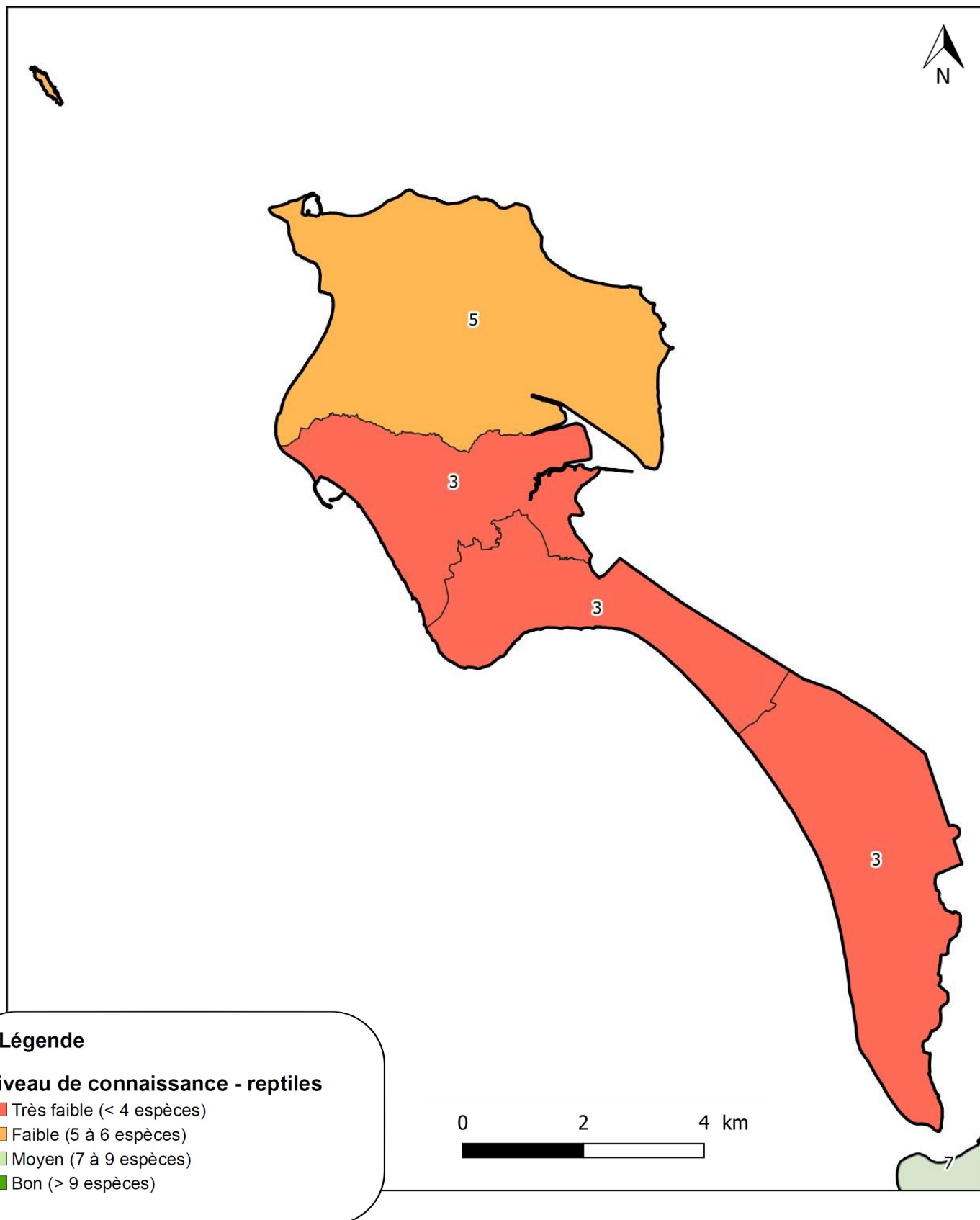
Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Barbâtre	67	3
La Guérinière	20	3
L'Épine	13	3
Noirmoutier-en-l'île	90	5
Total général	190	5



Orvet fragile - © Dorian Angot



Lézard à deux raies - © Loïc Bellion





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

Au total, l'île abrite cinq espèces de Reptiles : ce manque de connaissances provient du manque de données qui n'a pas permis de mettre en évidence une plus grande diversité d'espèces. Le nombre d'espèces sur chacune des communes est en moyenne de trois.

Parmi les plus remarquables, notons la présence de la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), classée « Vulnérable » sur la liste rouge des Pays-de-la-Loire et « Quasi-menacée » en France et la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) qui est « Quasi-menacée » en Pays de la Loire. Cette dernière est présente sur l'ensemble des communes de l'EPCI, tandis que la Couleuvre vipérine a été recensée sur la commune de Noirmoutier-en-l'île uniquement.

À noter que ce territoire abrite aussi le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*).

Tout comme le groupe des amphibiens, les reptiles représentent un groupe très menacé. En effet au niveau mondial, 42% sont en déclin, dont 21% sont menacés. Les principales causes de ces diminutions d'effectifs sont dues à la destruction de leurs habitats.

Tous les reptiles sont donc protégés à l'échelle nationale, et leur présence doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire.

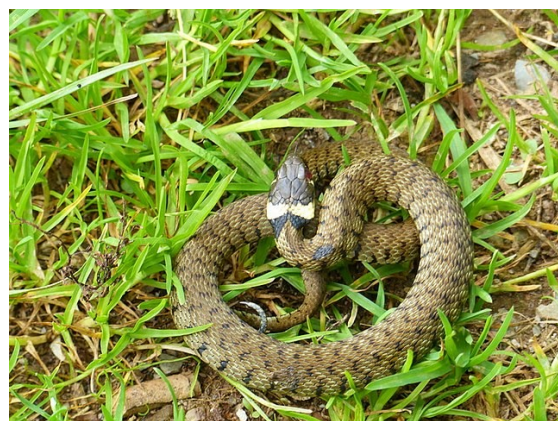
Pour favoriser la présence des reptiles au sein de la communauté de communes, il est convient de maintenir les réseaux de haie qui constituent la trame verte et facilitent le déplacement des espèces, de préserver les zones de friche et les zones humides. Il faut donc privilégier la gestion différenciée en laissant le développement de la végétation sur certaines zones prédéfinies.

L'ESSENTIEL

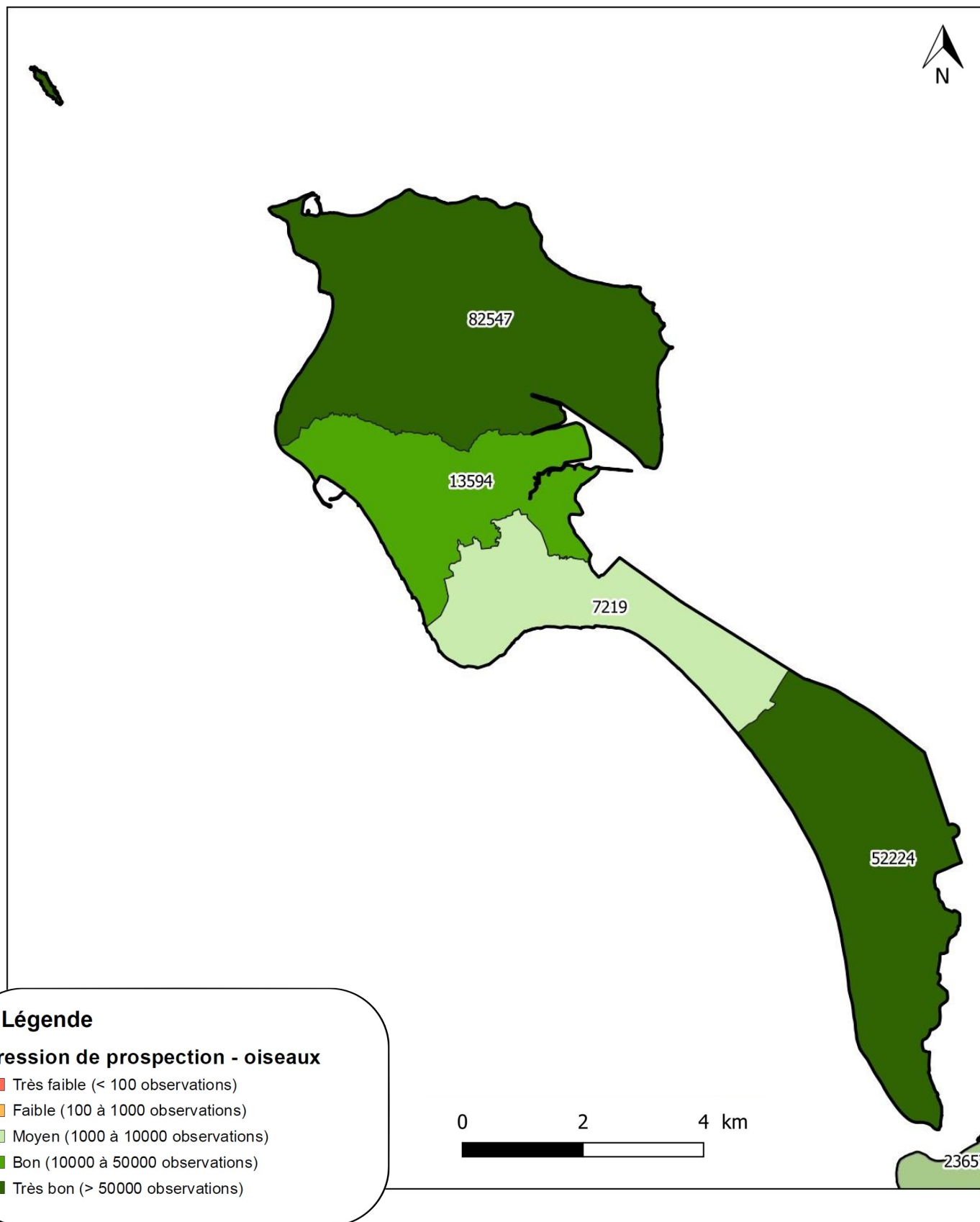
- Niveau de connaissance très faible pour trois des quatre communes



Couleuvre vipérine - © Bernard Dupont



Couleuvre helvétique - © Simon Tonge



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)



À l'inverse des groupes des amphibiens et des reptiles, la pression de prospection ornithologique est très bonne puisque toutes les communes ont des observations allant de 7 000 à 85 000 données. En effet, grâce à la réserve de Mullembourg et au Polder de Sebastopol, les oiseaux sont observés de manière régulière et plusieurs espèces ciblées sont aussi suivies plus particulièrement.

Les deux communes ayant le plus grand nombre de données sont Barbâtre et Noirmoutier-en-l'île.



Huitrier pie - © Richard Bartz



Gravelot à collier interrompu - © Elisa Daviaud

L'ESSENTIEL

- Groupe très bien inventorié sur l'île

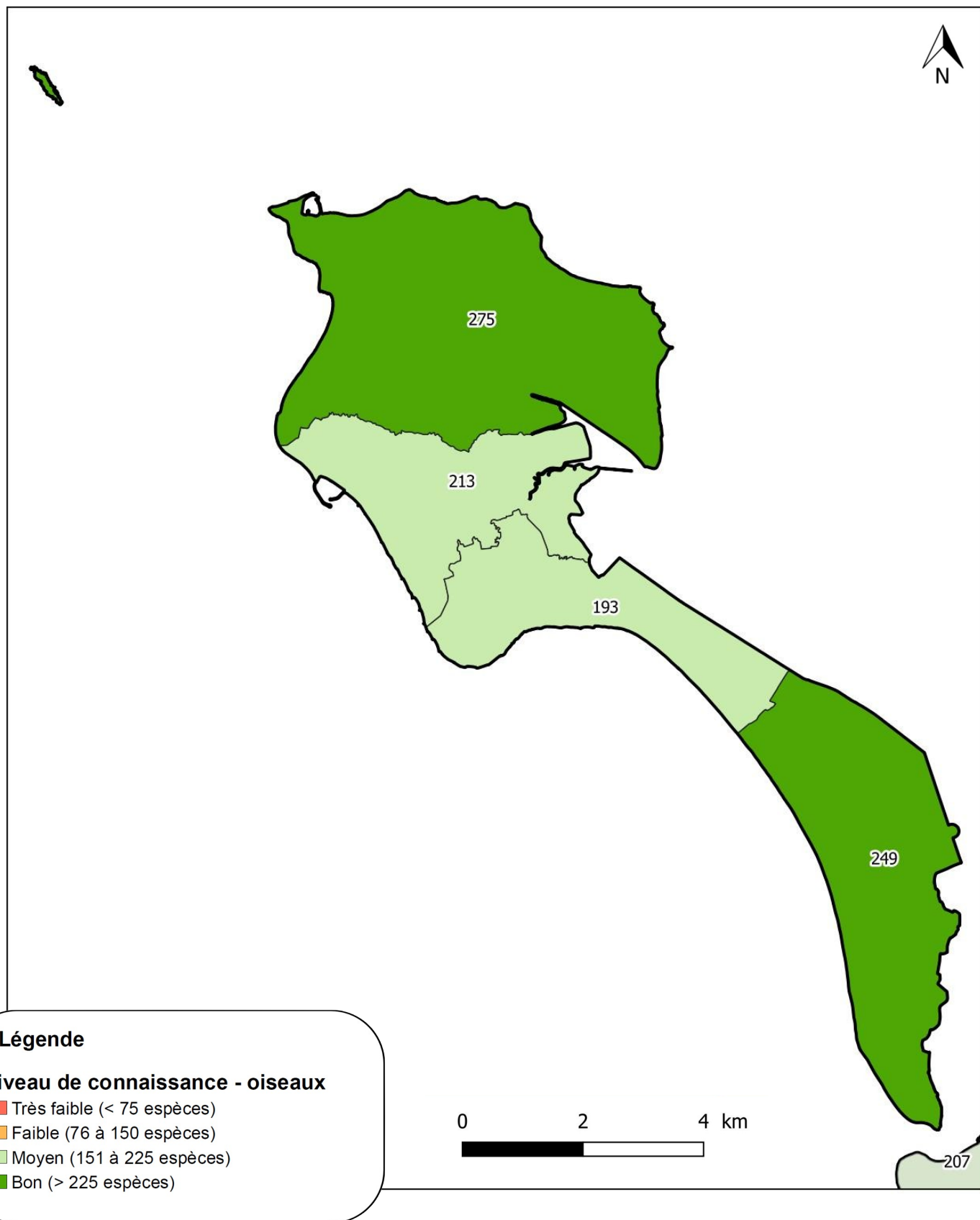
Synthèse des inventaires «Oiseaux»

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Barbâtre	52 224	249
La Guérinière	7 219	193
L'Épine	13 594	213
Noirmoutier-en-l'île	82 547	275
Total général	155 584	299

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)



Grâce à une très bonne pression de prospection ornithologique, 299 espèces d'oiseaux sont connues sur la communauté de communes. Trois des quatre communes de l'île ont plus de 200 espèces différentes ; seule la Guérinière en a 193. À l'image du nombre de données, les communes présentant le plus grand nombre d'espèces sont Barbâtre et Noirmoutier-en-l'île.

Nous pouvons mettre en avant trois grands groupes d'espèces :

- Les espèces inféodées aux milieux marins et zones humides : limicoles et anatidés. Ces derniers ont été inventoriés principalement au sein des deux réserves de l'île, comme l'Huitrier Pie (*Haematopus ostralegus*) et le Cormoran huppé (*Gulosus aristotelis*) qui sont classés « En danger » sur la liste rouge des Pays de Loire ainsi que le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) ;
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : alouettes, bruants ;
- Les espèces inféodées aux espaces urbains : hirondelles, martinets, moineaux, ...

L'ESSENTIEL

- 299 espèces
- 2 communes très bien prospectées grâce aux réserves naturelles

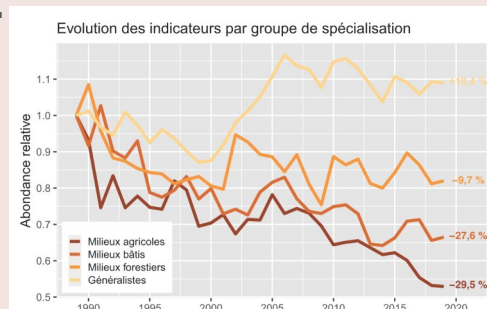
Les espèces remarquables

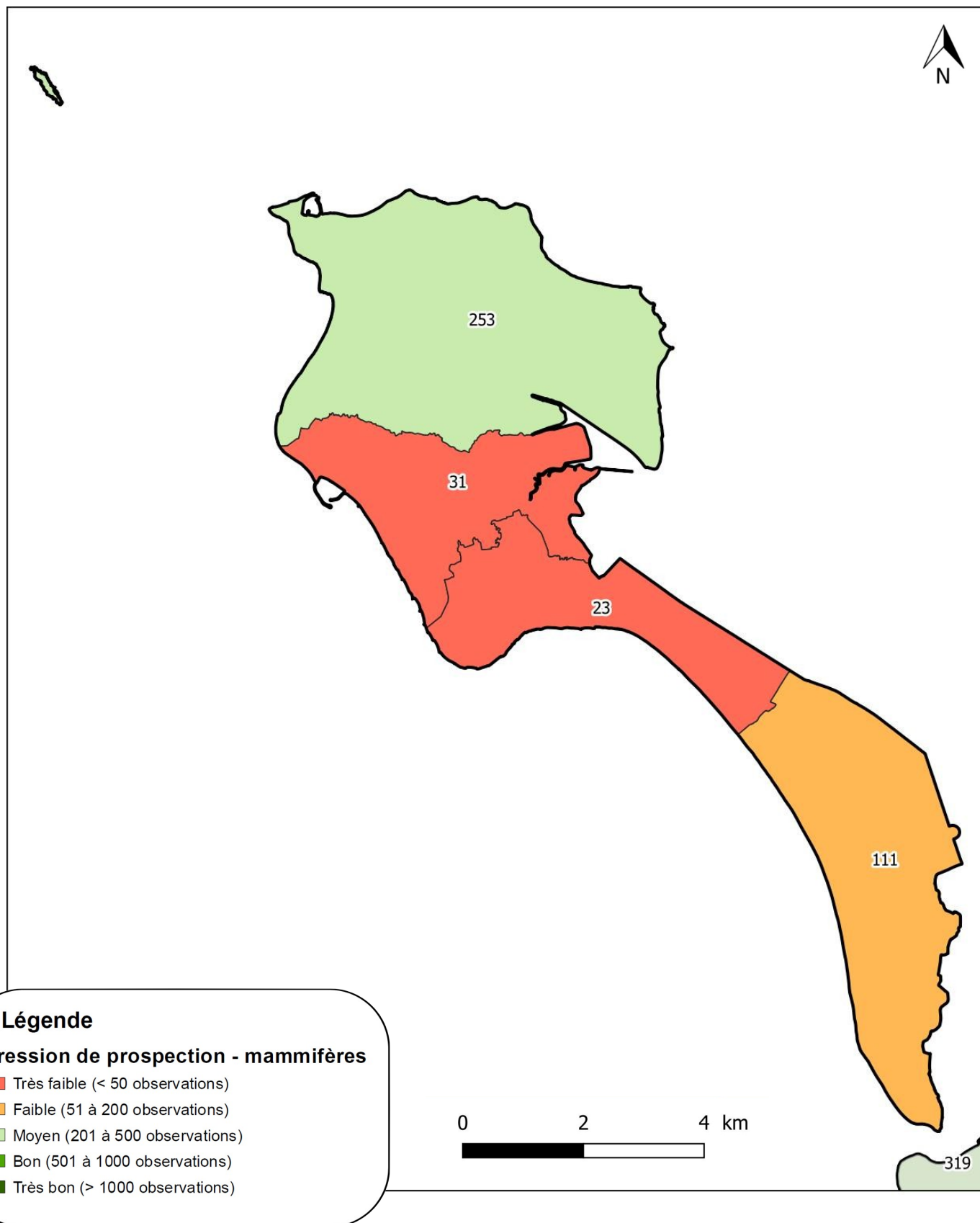
Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. À titre d'exemple, les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990 (cf. graphique suivant).

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Plusieurs passereaux présents sur la communauté de communes et autrefois communs sont désormais sur cette liste : le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), et le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) sont **quasi menacés** en Pays de la Loire. Le Moineau friquet (*Passer montanus*) est **vulnérable** tandis que le Bruant jaune (*Emberiza cirius*) est en **danger critique d'extinction**.

Cette dégradation est concomitante à l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaires des oiseaux. L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance.

Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espaces favorables à la nidification sur les nouveaux bâtiments, ...)





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)



Les données extraites pour l'analyse des mammifères ne prennent pas en compte les chauves-souris.

La pression de prospection de l'île pour le groupe des mammifères est plutôt hétérogène. Noirmoutier-en-l'île a une pression de prospection moyenne avec 253 observations, tandis que celle de Barbâtre est faible (111 données) et même très faible pour l'Épine et la Guérinière, avec respectivement 31 et 23 observations.

L'ESSENTIEL

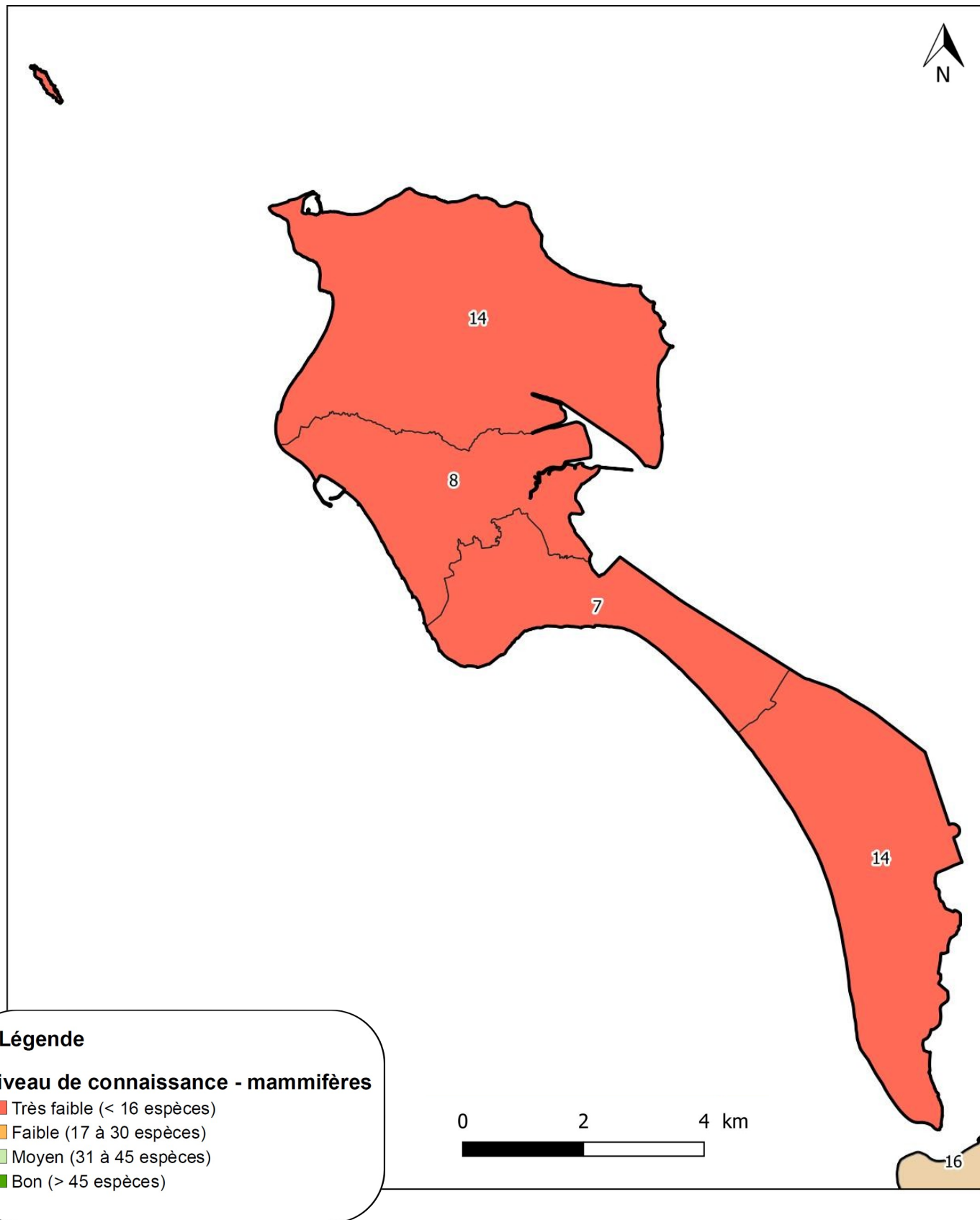
- Pression de prospection très hétérogène d'une commune à l'autre

Synthèse des inventaires «Mammifères»

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Barbâtre	111	14
La Guérinière	23	7
L'Épine	31	8
Noirmoutier-en-l'île	253	14
Total général	418	18



Gravelot à collier interrompu - © Rémi Bouteloup





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

Malgré la pression de prospection moyenne de Noirmoutier-en-l'île, cela n'a pas permis de mettre en évidence une grande diversité d'espèce de mammifères puisque comme les trois autres communes, elle a un niveau de connaissance très faible. En effet, toutes les communes ont 14 espèces différentes ou moins.

Le niveau de connaissance des mammifères est très faible. Néanmoins, cette lecture est à prendre avec précaution, puisque cela se base sur le nombre de mammifères en Pays de la Loire, chauves-souris comprises. Et pour les mammifères de ce territoire, la cartographie ne les prend pas en compte. Lors de l'extraction des données pour la présente étude, celles des chauves-souris n'avaient pas été encore intégrées à la base. De plus, au regard des données recueillies, nous constatons que les micro-mammifères (campagnols, mulots) n'ont pas fait l'objet d'inventaire.

Au total, dix-huit espèces de mammifères sont présentes sur toute la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier.

En Pays de la Loire, sur les 69 espèces de mammifères présentes, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition (surtout les micromammifères et les chauves-souris). Plusieurs d'entre elles sont connues sur l'île : l'Hermine (*Mustela erminea*) et le Putois d'Europe (*Mustela putorius*), le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) sont classés « Vulnérables » à l'échelle régionale et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) espèce « Quasi-menacée » en Pays de la Loire.

De plus, quatre espèces sont protégées à l'échelle nationale : la Loutre d'Europe et le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) cités précédemment, le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

L'ESSENTIEL

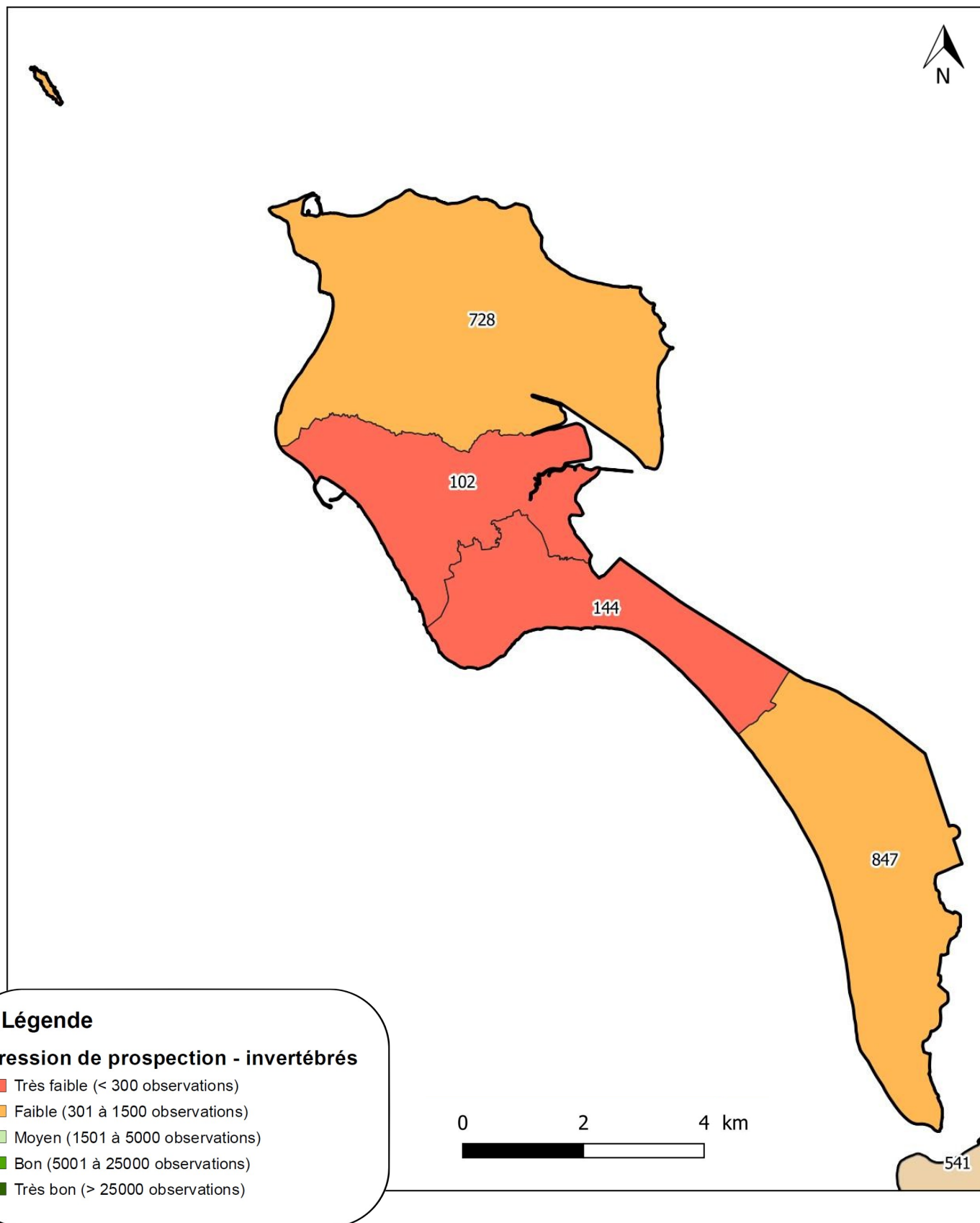
- Seulement 18 espèces de mammifères connues sur le territoire
- Aucune commune avec un niveau de connaissance élevé
- Absence de données chiroptérologiques



Campagnol amphibie - © David Perez



Loutre d'Europe - © Bernard Landgraf





Pour la réalisation de ce document, un peu plus de 1 800 données d'invertébrés ont été mobilisées, ce qui semble être une moyenne très faible compte-tenu de la grande diversité d'invertébrés existants en région.

Bien qu'un certain nombre d'observations pourraient être collectées via d'autres bases de données, il apparaît que la totalité du territoire soit sous-prospecté en ce qui concerne ce groupe faunistique.

Pour les communes de l'Épine et la Guénière, on peut même dire que les connaissances concernant les invertébrés sont quasi inexistantes, puisque le nombre de données dont dispose les communes sont aux alentours de 100 observations. Seule les communes de Barbâtre et Noirmoutier-en-l'île ont un nombre de données supérieur à 700.

L'ESSENTIEL

- Manque de données sur le taxon des invertébrés sur l'ensemble de l'île
- 50 % des données collectées concernent les insectes

Synthèse des inventaires «Invertébrés»

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Barbâtre	847	395
La Guérinière	144	46
L'Épine	102	50
Noirmoutier-en-l'île	728	118
Total général	1 821	491



Mygale à chaussette - © Emilie Davy

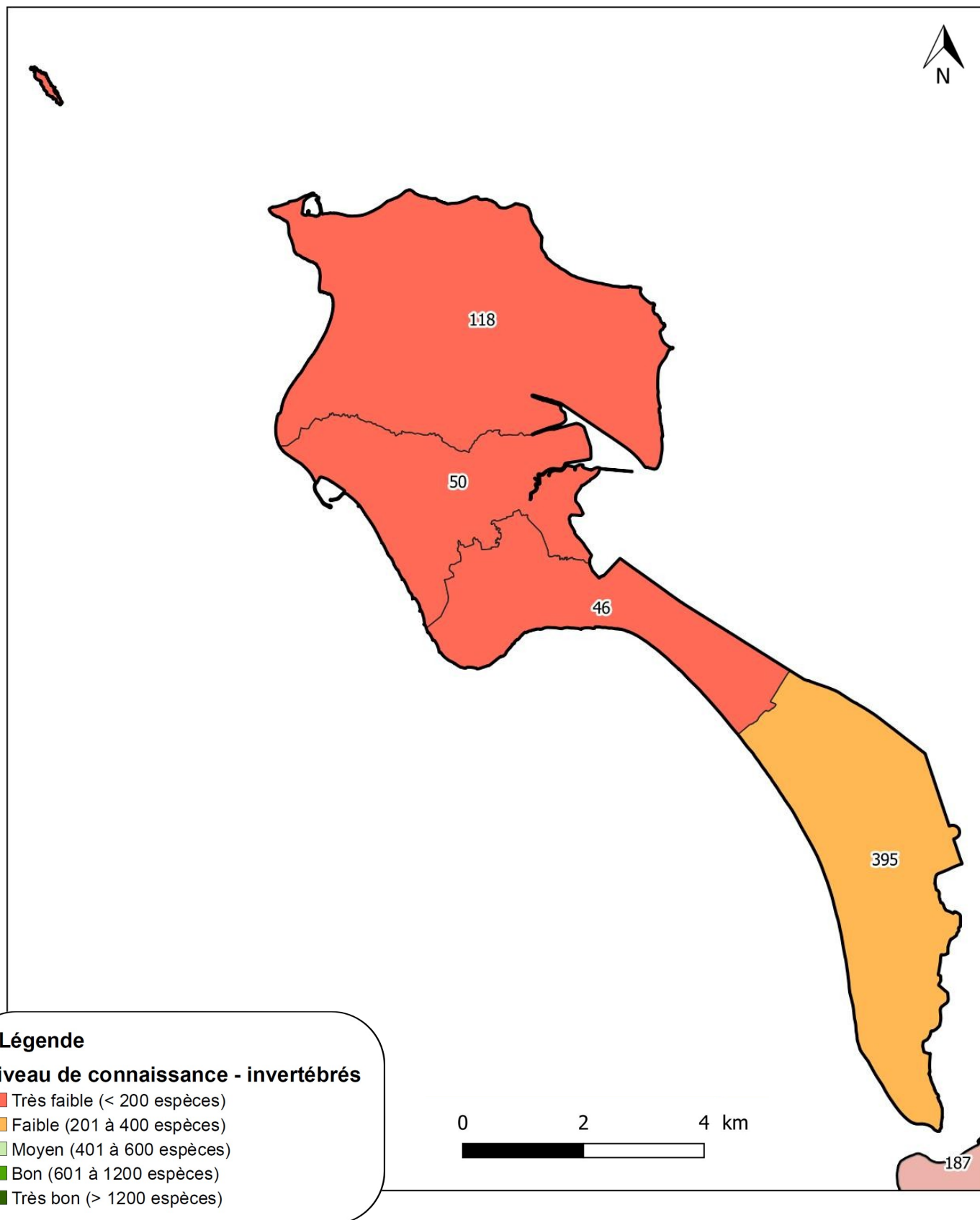


Cicendèle hybride - © Olivier Durand

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)



Le recueil d'observations montre que 491 espèces d'invertébrés sont actuellement connues sur le territoire, dont 80 % d'entre-elles sur la commune de Barbâtre.

Les données concernent majoritairement des insectes, avec parmi eux des espèces appartenant aux groupes les plus étudiés : libellules, papillons rhopalocères (papillons dits de jour) et orthoptères. Les papillons hétérocères (dits nocturnes) ainsi que les coléoptères et les araignées sont assez bien inventoriés sur le territoire. Ces deux derniers groupes ont l'avantage de fournir des listes d'espèces importantes assez rapidement lorsqu'ils sont recherchés par des études et protocoles ciblés.

Autre point notable parmi la liste des espèces connues à ce jour sur le territoire, c'est le fait de disposer de listes récentes qui dépassent les 10 espèces chez les Myriapodes (mille-pattes), groupe habituellement très peu inventorié en Vendée, faute aussi de spécialistes. Ses connaissances se concentrent cependant sur les deux communes où sont présentes les réserves.

Au regard de la cartographie, il apparaît en tout cas que l'ensemble du territoire mérite d'approfondir et de préciser ses listes d'espèces d'invertébrés.

L'ESSENTIEL

- Nombre d'espèces très faible pour les trois quart des communes



Leste des bois - © Olivier Durand



Zygène du Panicaut- © Yves Trevoux

DU TERRITOIRE

Les pelouses sèches

Plusieurs espèces des milieux secs et notamment des lépidoptères sont à enjeux au sein de l'île de Noirmoutier, trois sont jugées « Quasi-menacées » à l'échelle régionale :

- La Zygène du Panicaut (*Zygaena sarpedon*) ;
- L'Hespérie des Sanguisorbes (*Spialia sertorius*) ;
- La Piéride des Biscutelles (*Euchloe crameri*).

Ces trois espèces ont été inventoriées sur la commune de Barbâtre. Notons également l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*), « Vulnérable » en Pays de la Loire et inventorié sur la commune de La Guérinière.

Il est primordial de maintenir des mosaïques d'habitats ouverts, favorables à une partie d'invertébrés, qui ont souvent besoin d'une plante hôte pour se reproduire. Lors de l'entretien de ces espaces (fauche, broyage ...), il est conseillé d'exporter la matière organique afin que celle-ci ne modifie pas les paramètres du sol, en l'enrichissant.

Les milieux humides

Les zones humides sont des écosystèmes qu'il est important de préserver au vu des espèces patrimoniales qu'elles abritent.

Sur la communauté de communes de l'île de Noirmoutier, deux espèces principales sont à enjeux, notamment le Leste des bois (*Lestes dryas*), observé à la Guérinière. Cet odonate est classé comme « Quasi-menacé » à l'échelle des Pays de la Loire. La présence de mare sur le territoire pourrait donc lui être davantage favorable.

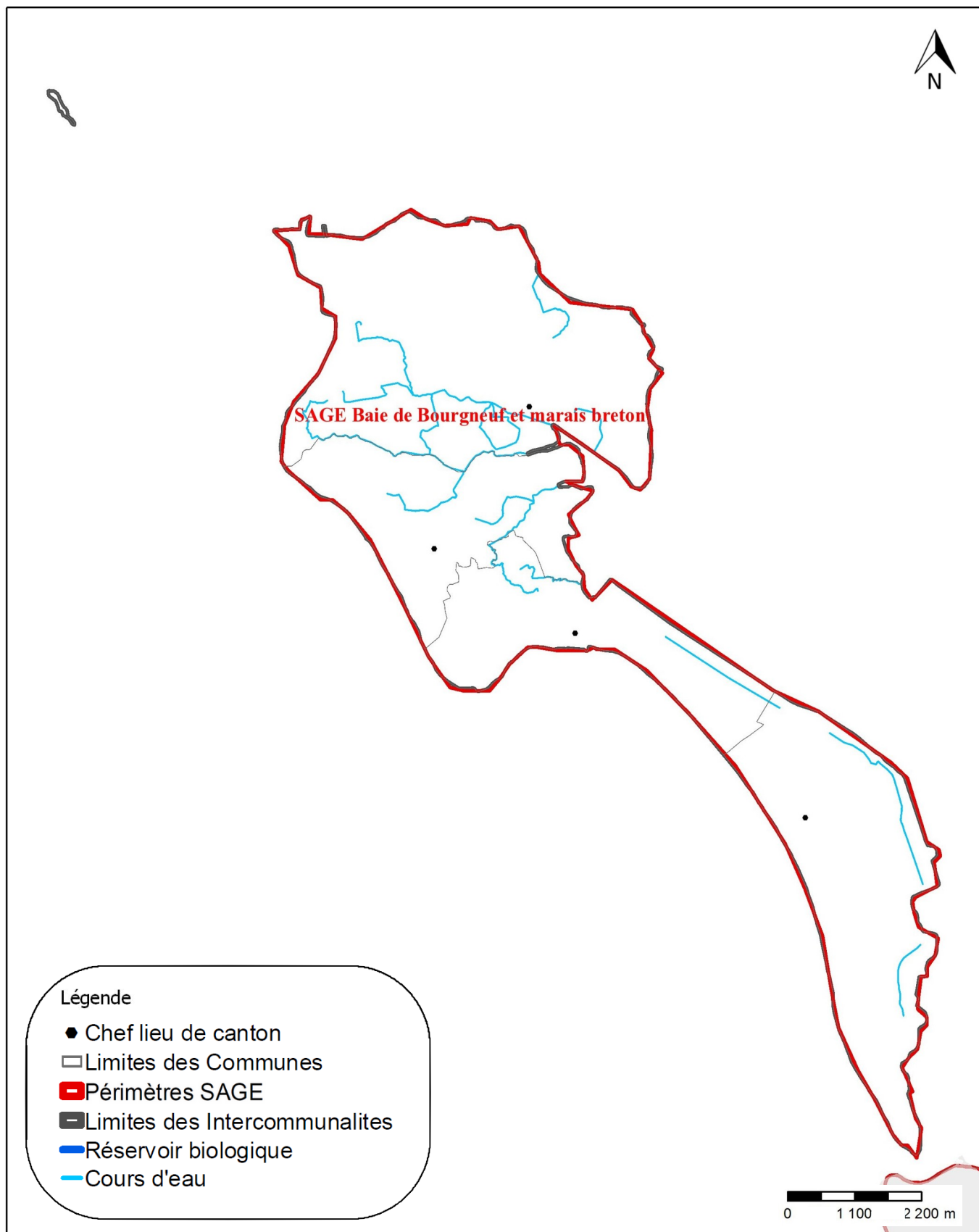
L'autre invertébré à citer est le Chirocéphale diaphane (*Chirocephalus diaphanus*), petit crustacé présent sur la commune de Barbâtre et déterminant ZNIEFF.



Chirocéphale diaphane - © Bernard Dupont



Azuré de l'ajonc - © Frank Vassen



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

Le SAGE « Baie de Bourgneuf et Marais Breton » est en charge de la gestion des cours d'eau de Noirmoutier. On dénombre plusieurs fossés et étiers sur l'île, cependant, aucun n'est classé comme « réservoir biologique ».

L'ESSENTIEL

- Aucune donnée disponible

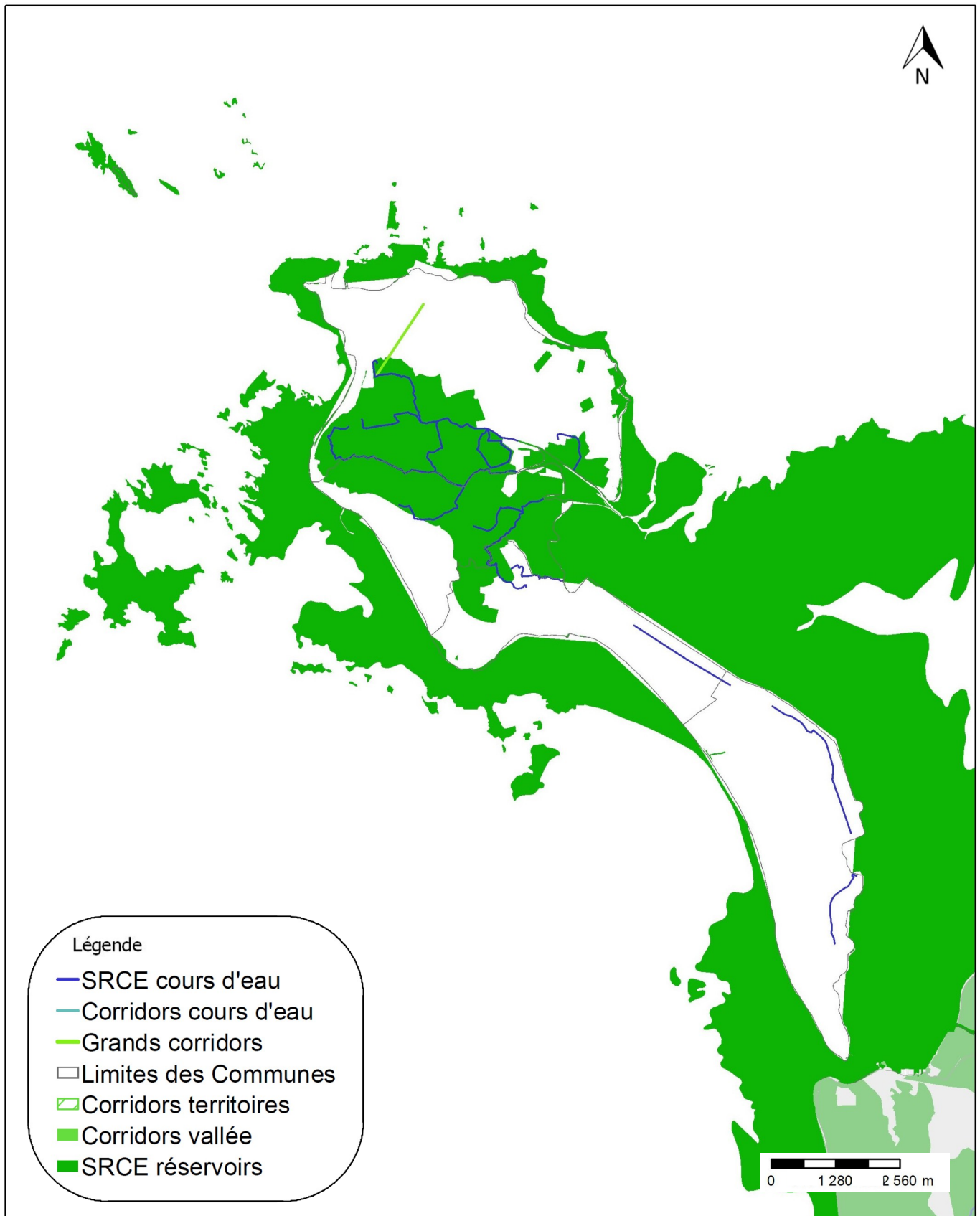


Noirmoutier-en-l'Île - © Marc Ryckaert

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence
Écologique (SRCE)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La TVB est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la TVB de la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier est indicative. Il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente sur ce territoire.

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels. Ainsi la TVB est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité;
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements.

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale ...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories. Près du tiers de la Région Pays de la Loire est identifié en réservoirs de trame verte et bleue. Sur l'EPCI, plus de 2 400 ha sont considérés en tant que réservoir de biodiversité, soit environ 50% du territoire.

L'ESSENTIEL

- 50 % du territoire en réservoir Trame Verte et Bleue

Réservoirs SRCE du territoire

	Superficie sur l'EPCI (ha)	Proportion du territoire de l'EPCI	Superficie sur les Pays de la Loire	Proportion du territoire régionale
Réservoir Trame Verte et Bleue	2 441	50 %	1 004 258	31 %

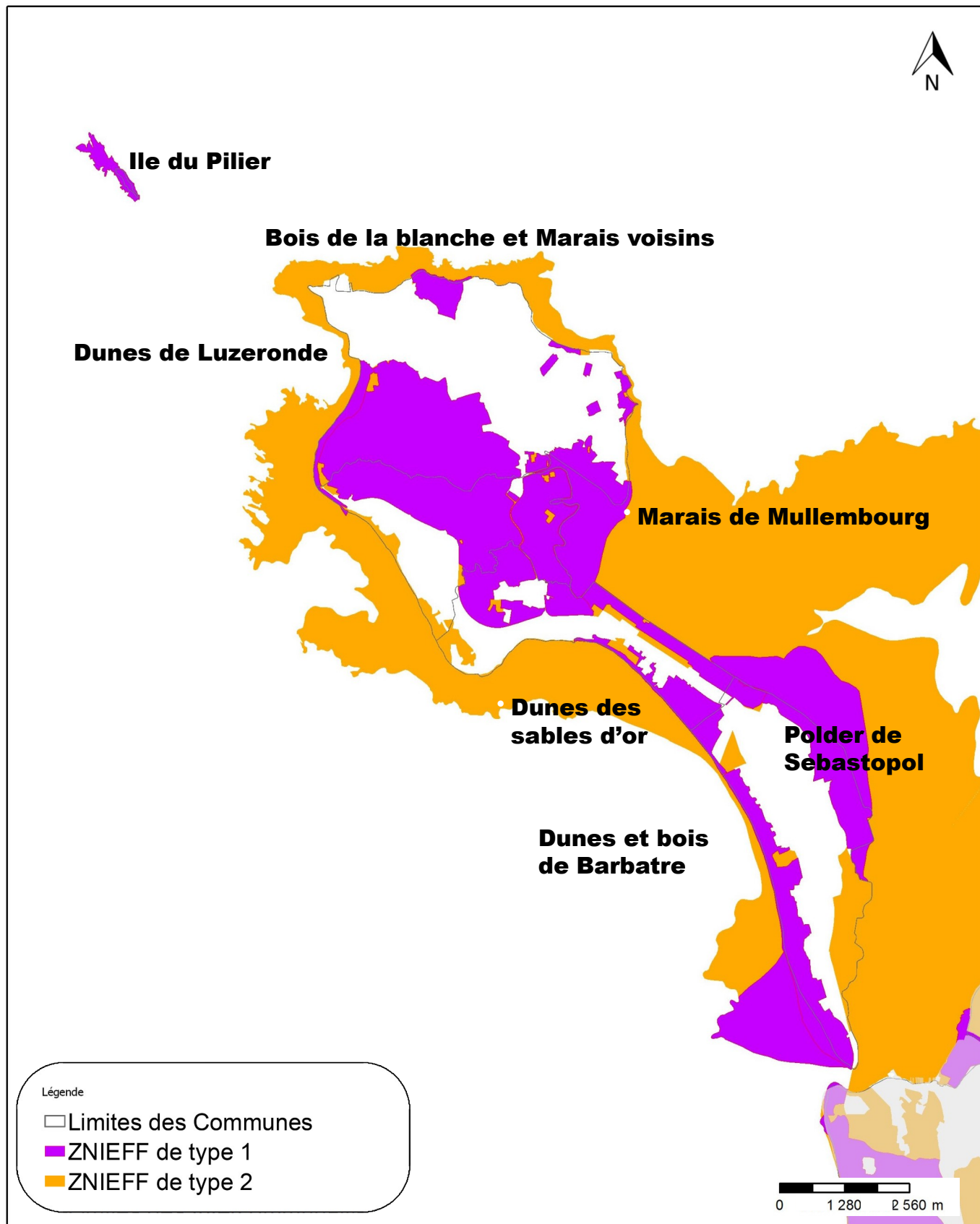
Réservoir de biodiversité : Espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : Voies de déplacement entre les réservoirs de biodiversité.

zonage nature

DU TERRITOIRE

Les Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)

L'intercommunalité présente plus de 2 000 ha de ZNIEFF de type I (45 % du territoire) et plus de 2 500 ha de ZNIEFF de type II (52 % du territoire).

Les milieux concernés par les ZNIEFF de type II concerne l'ensemble de l'estran de l'île. Les ZNIEFF de type I, quant à elles, sont très diversifiées : boisements, littoral et marais.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

L'ESSENTIEL

- Plus de 2 000 ha de ZNIEFF de type 1
- Plus de 2 500 ha de ZNIEFF de type 2

Surface et proportion des ZNIEFF par type et par commune

Commune	Nombre	Surface (ha)	Ration ZNIEFF surface commune (%)	Nombre	Surface (ha)	Ration ZNIEFF surface commune (%)
Barbâtre	3	453	36%	2	623	49%
La Guérinière	3	374	47%	1	456	57%
L'Epine	4	571	65%	1	628	72%
Noirmoutier-en-l'île	6	817	41%	1	844	42%
Total EPCI	16	2 215	45%	5	2 551	52%

Classement par ordre d'importance : 1 2 3



Marais Breteau – ZNIEFF de Type 1 - © Marc Ryckaert

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- **ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;**
- **ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.**

zonage nature

DU TERRITOIRE

Les Espaces Naturels Sensibles
(ENS)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

L'île ne possède deux Espaces Naturels Sensibles, constitué de milieux dunaires exclusivement : la dune de Saint-Jean et les Dunes du Tresson. De plus, elle possède plusieurs zonages de préemption d'ENS, qui sont principalement répartis sur la partie littoral ouest de l'île, avec une petite partie au nord-est. Les milieux concernés sont constitués essentiellement d'espaces dunaires et boisés.

L'ESSENTIEL

- **Nombreux zones de préemption présent sur l'île**
- **Deux ENS en milieu dunaire**

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- **de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;**
- **d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ;**
- **de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;**
- **d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.**

Les ENS, quels objectifs ?

- **préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;**
- **être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.**

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

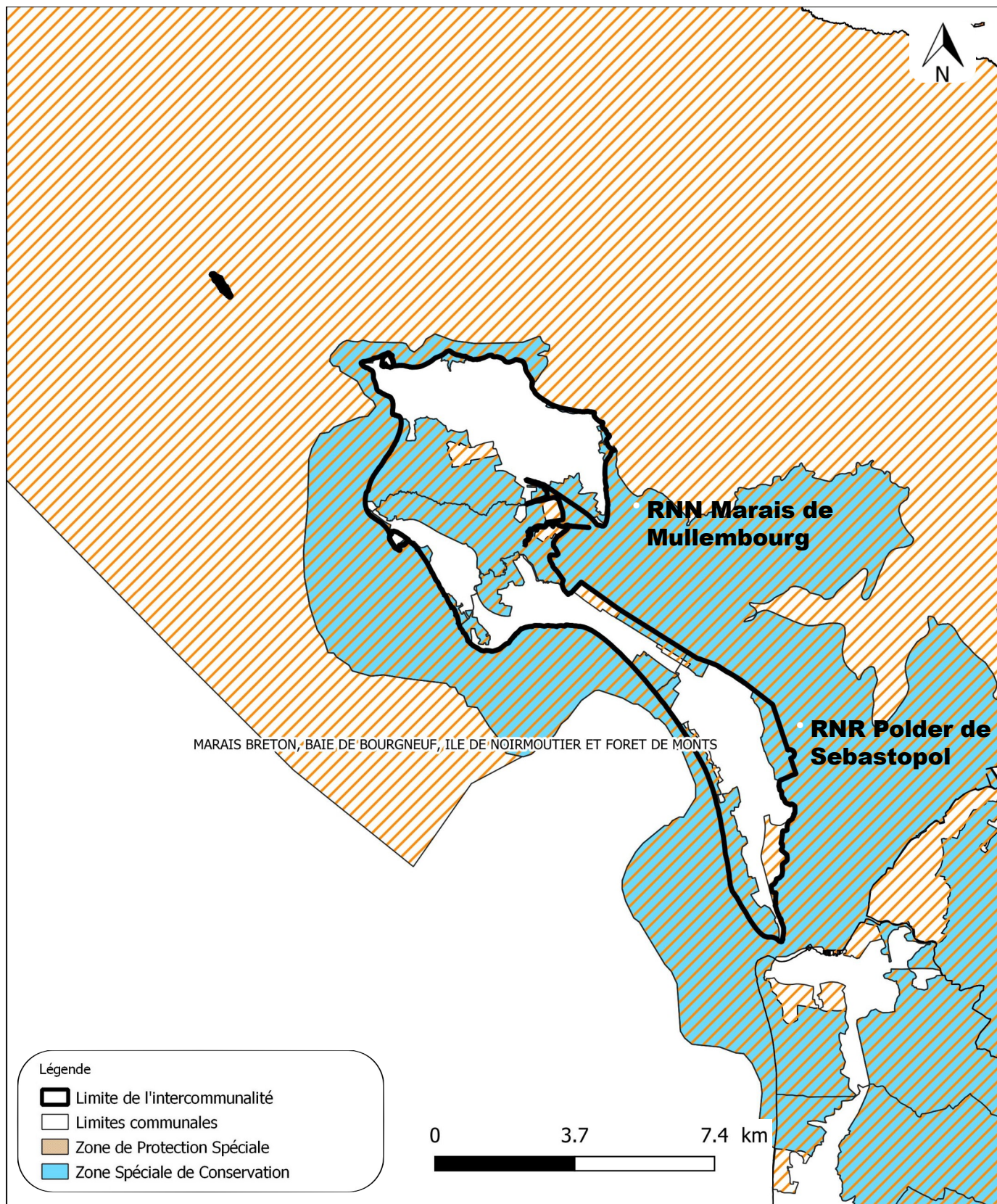
Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

zonage nature

DU TERRITOIRE

Les réserves et sites
Natura 2000



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE **L'ÎLE DE NOIRMOUTIER (85)**

L'île abrite deux réserves naturelles :

- La Réserve Naturelle Régionale des Polders de Sébastopol au sud de l'île. Long de 4 km pour une largeur de 600 m, le polder est un véritable refuge pour l'avifaune.
- La Réserve Naturelle Nationale de Müllembourg, plus au nord. Ses 48 ha appartiennent au vaste ensemble des marais côtiers atlantiques. Ils sont le refuge de très nombreuses espèces animales et végétales.

Une grande partie de l'île est également intégrée au site Natura 2000 « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts ». Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

L'ESSENTIEL

- **1 Réserve Naturelle Régionale**
- **1 Réserve Naturelle Nationale**
- **Un site Natura 2000**



Réserve naturelle régionale du Polder de Sébastopol - © Mairie de Barbâtre

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Amélioration des connaissances

Les connaissances naturalistes sont très hétérogènes sur le territoire. Certaines communes, comme Barbâtre et Noirmoutier-en-l'île, ont fait l'objet d'inventaire important au niveau avifaunistique - notamment du fait de la présence des réserves - tandis que d'autres, comme l'Épine et la Guérinière, ont été moins prospectées. Pour d'autres groupes tels que les invertébrés, les mammifères ou encore les reptiles, l'ensemble de l'EPCI est sous prospecté. Il peut être envisagé de mettre en place divers inventaires sur le territoire afin d'en améliorer les connaissances naturalistes.

Les milieux littoraux

Les dunes de l'île abrite des espèces floristiques patrimoniales telles que l'Euphorbe péplis ou encore le Fumeterre de Vaillant. Certaines plages de l'île abritent aussi le Gravelot à collier interrompu. Ce petit limicole est une espèce à fort enjeux. La gestion des plages où il niche doit donc prendre en compte cette espèce. Cette démarche de protection passe aussi par la sensibilisation des acteurs, aussi bien locaux qu'estivaux ; l'objectif étant de limiter l'impact du tourisme sur les populations de Gravelot à collier interrompu par exemple.

Les marais

Les marais sont une véritable ressource pour de nombreuses espèces animales et végétales. Au-delà des réserves qui sont déjà gérées en faveur de la biodiversité, des partenariats avec les sauniers peuvent être mis en place afin de favoriser la biodiversité sur leur marais.

Les zones urbaines

Les zones urbanisées représentent 30 % du territoire de la communauté de communes. Il existe donc un véritable enjeu au sein de ces zones. En effet, l'intensification de l'urbanisation a créé la fragmentation et la modification des habitats naturels, ce qui est particulièrement néfastes aux espèces.

Sur les zones urbaines de la communauté de communes, l'un des enjeux en écologie et en aménagement du territoire doit concerner le renforcement des continuités écologiques pour favoriser le déplacement des espèces et assurer ainsi leur préservation.

De plus, pour tout projet d'aménagement il convient d'intégrer la faune y étant associée : hirondelles, moineaux, chauves-souris, ...



Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO® 2021
BD ALTI® 2001



Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des masses
d'eau, DCE 2019



Classement cours
d'eau 2018



Zones humides
probables 201



Mares 2012
Haies 2009



Boisements
BD TOPO® 2021

> Aménagement du territoire



OC SGE® 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse 2017

> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Collect

> Bases de données partiellement moissonnées



Agir pour
la biodiversité

Faune Vendée



Base de données
GéoNature



Bases de données Calluna et
eColibry



Base de données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



Agir pour
la biodiversité

> Rédacteurs



LOGNE ET GRAND-LIEU



Agir pour
la biodiversité

> Relecteurs



LOGNE ET GRAND-LIEU

> Financeurs



> Collectif de contributeurs

Tiphaine HEUGAS, Nathan MARTIN et Servane RENOU



CC DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER